EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 4, 2022

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met with videoconference this day at 6:29 p.m. [ET] to study the subject matter of those elements contained in Part 1 of Bill S-6, An Act respecting regulatory modernization.

Senator Pamela Wallin (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening to everyone in the room. Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. My name is Pamela Wallin. I'm a senator from Saskatchewan and I'm chair of this committee.

This is not our regular session. We are not looking at our ongoing studies. Rather we have switched our focus for today and the next few days to legislation Bill S-6, and this is an examination of proposed changes to regulations across many sectors.

I will remind senators and witnesses to keep their microphones muted at all times unless recognized by the chair, and I would also like to ask senators and witnesses to keep their statements or interventions brief as we have a lot of ground to cover this evening.

Let me begin by introducing the members of the committee that are with us tonight and about to participate. We have Senator Deacon, Nova Scotia, the deputy chair; Senator Bellemare; Senator Gignac; Senator Loffreda; Senator Marshall; Senator Massicotte; Senator Ringuette; Senator Smith; and Senator Woo. It is great to have you all here in person and in the room as we begin this.

So today we start our examination of the elements contained in Part 1 of Bill S-6, An Act respecting regulatory modernization that was referred to this committee on April 28, 2022.

For our first panel, I'm very pleased to welcome, from Innovation, Science and Economic Development Canada, Jennifer Miller, the Director General, Marketplace Framework Policy Branch; and also with us, David Spicer, Vice President, Legislative Policy and Regulatory Affairs at Measurement Canada; from Treasury Board of Canada Secretariat, James van Raalte, Executive Director, Regulatory Policy and Cooperation Directorate.

Thank you all for joining us this evening; we truly appreciate it. I understand that Ms. Miller and Mr. van Raalte will provide brief opening remarks. Go ahead, Ms. Miller, if you will, with your opening remarks.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 4 mai 2022

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 18 h 29 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur des éléments de la partie 1 du projet de loi S-6, Loi concernant la modernisation de la réglementation.

La sénatrice Pamela Wallin (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonsoir à toutes les personnes présentes dans la salle. Bienvenue à la réunion du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Je m'appelle Pamela Wallin, et je suis sénatrice de la Saskatchewan, et présidente du comité.

Il ne s'agit pas de notre session ordinaire. Nous ne nous penchons pas sur nos études en cours. Nous nous concentrons plutôt, pour aujourd'hui et les prochains jours, sur le projet de loi S-6, et il s'agit d'un examen des modifications proposées des règlements dans de nombreux secteurs.

Je rappelle aux sénateurs et aux témoins qu'ils doivent garder leur micro en sourdine en tout temps, à moins que la présidente ne leur donne la parole, et je leur demande également d'être brefs dans leurs déclarations ou leurs interventions, car nous avons beaucoup de pain sur la planche ce soir.

Permettez-moi de commencer par présenter les membres du comité qui sont avec nous ce soir et qui vont participer. Nous avons le sénateur Deacon, de la Nouvelle-Écosse, le vice-président; la sénatrice Bellemare; le sénateur Gignac; le sénateur Loffreda; la sénatrice Marshall; le sénateur Massicotte; la sénatrice Ringuette; le sénateur Smith; et le sénateur Woo. C'est formidable de vous accueillir tous ici en personne et dans la salle tandis que nous commençons notre étude.

Nous commençons donc aujourd'hui notre examen des éléments de la partie 1 du projet de loi S-6, Loi concernant la modernisation de la réglementation, qui a été renvoyé au comité le 28 avril 2022.

Pour notre premier groupe de témoins, je suis très heureuse d'accueillir Jennifer Miller, directrice générale, Direction générale des politiques-cadres du marché; et également David Spicer, vice-président, Politique législative et affaires réglementaires, Mesures Canada, d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada; James van Raalte, directeur exécutif, Direction de politiques et de coopération en matière de réglementation, du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Merci à vous tous de vous joindre à nous ce soir; nous vous en sommes vraiment reconnaissants. Je crois savoir que Mme Miller et M. van Raalte présenteront de brèves déclarations liminaires. Allez-y, madame Miller, si vous le voulez, avec votre déclaration liminaire.

[*Translation*]

Jennifer Miller, Director General, Marketplace Framework Policy Branch, Innovation, Science and Economic Development Canada: Thank you very much. Good morning, my name is Jennifer Miller and I am the director general responsible for market framework policies at Innovation, Science and Economic Development Canada, or ISED. I am joined by my colleague, David Spicer, vice-president responsible for legislative policy and regulatory affairs at Measurement Canada.

I am pleased to present to you today some of the amendments to the legislation under the responsibility of ISED as part of the Annual Regulatory Modernization Bill. I will begin with a very brief overview of these measures, after which we will be happy to answer your questions.

[*English*]

I will begin with two amendments related to the Bankruptcy and Insolvency Act. The first relates to notices that licensed insolvency trustees are currently required to publish in the local newspaper for some types of bankruptcies. With the rise of digital and social media, local newspapers may not always be the best way to keep creditors or other interested parties informed of the bankruptcy. This amendment would allow the Superintendent of Bankruptcy to issue directives as to how this notice should be published. This will both reduce costs, which are ultimately borne by creditors, and improve the effectiveness of the insolvency system.

[*Translation*]

The second change relates to the mediation process in place to resolve disputes between a bankrupt individual and their trustee. At present, there is no mechanism for withdrawing a request for mediation, even if both parties have reached an agreement. This means that they have to proceed with a mediation that turns out to be unnecessary. This increases costs and delays the conclusion of the bankruptcy process.

[*English*]

I will now turn to amendments that will change the term “annual return” to “annual update statement” in Canada’s corporate governance laws. Annual returns are documents that must be filed with Corporations Canada every year. They are, however, sometimes confused with the annual tax return required by the Canada Revenue Agency. By changing the name, there will be less confusion in the public about these filings, reducing risks of non-compliance.

[*Français*]

Jennifer Miller, directrice générale, Direction générale des politiques-cadres du marché, Innovation, Sciences et Développement économique Canada : Merci beaucoup. Bonjour, je m’appelle Jennifer Miller et je suis la directrice générale responsable des politiques-cadres du marché au sein d’Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Je suis accompagnée par mon collègue, David Spicer, vice-président responsable de la Politique législative et des affaires réglementaires à Mesures Canada.

Je suis heureuse de vous présenter aujourd’hui quelques modifications aux lois sous la responsabilité d’ISDE dans le cadre du projet de loi annuel sur la modernisation de la réglementation. Je vais commencer par un survol très bref de ces mesures, après quoi nous serons heureux de répondre à vos questions.

[*Traduction*]

Je vais commencer par deux modifications liées à la Loi sur la faillite et l’insolvabilité. La première concerne les avis que les syndics autorisés en insolvabilité sont actuellement tenus de publier dans le journal local pour certains types de faillites. Avec l’essor des médias numériques et sociaux, les journaux locaux ne sont pas toujours le meilleur moyen de tenir les créanciers ou les autres parties intéressées au courant de la faillite. Cette modification permettrait au surintendant des faillites d’émettre des instructions sur la façon dont ces avis devraient être publiés. Cela permettra à la fois de réduire les coûts, qui sont au final assumés par les créanciers, et d’améliorer l’efficacité du système d’insolvabilité.

[*Français*]

La deuxième modification porte sur le processus de médiation en place pour résoudre les conflits entre un individu en faillite et son syndic. À l’heure actuelle, il n’y a aucun mécanisme permettant le retrait d’une demande de médiation, même si les deux parties ont conclu une entente. Cela signifie qu’ils doivent procéder avec une médiation qui s’avère inutile. Cela entraîne une hausse des coûts et retarde la conclusion du processus de faillite.

[*Traduction*]

Je vais maintenant me concentrer sur les modifications qui remplaceront le terme « rapport annuel » par « déclaration de mise à jour annuelle », dans les lois canadiennes sur la gouvernance des sociétés. Les rapports annuels sont des documents qui doivent être déposés chaque année auprès de Corporations Canada. Cependant, on les confond parfois avec la déclaration de revenus annuelle exigée par l’Agence du revenu du Canada. En changeant de nom, il y aura moins de confusion dans le public au sujet de ces déclarations, ce qui réduira les risques de non-conformité.

A Trademarks Act proposal seeks to accelerate the entering into force of 2018 amendments aimed at increasing effectiveness and efficiency of the Trademarks Act. Presently all of these amendments are tied to a single coming-into-force provision, even though only some require regulations. This is notably delaying the entry into force of a requirement for registrants to establish the use of their trademark in Canada in order to be able to be entitled to a remedy for infringement in the first three years of their registration.

This bill would also amend the Electricity and Gas Inspection Act to permit more types of sampling methods to be used in the verification processes for meters that measure electricity or gases such as propane or natural gas. This would help Measurement Canada use its resources more efficiently and take more risk-based and flexible approaches for verifying meters.

Finally, the Weights and Measures Act is being amended to permit traders to apply to have a new technology enter the marketplace on a temporary basis without an approval or initial inspection from Measurement Canada, to repeal a requirement for dealers and traders to notify Measurement Canada when they import a measuring device for use in their business, and to repeal an unused regulation making authority related to providing contact information on vending machines that dispense liquids.

[*Translation*]

Overall, the objective of these changes is to ensure the efficient administration of Canada's marketplace framework laws for the benefit of businesses, not-for-profit organizations and all Canadians.

[*English*]

My colleague David Spicer and I will be happy to answer any questions you may have. Thank you.

The Chair: Thank you very much, Ms. Miller, and for those of you watching, I know this appears a bit confusing. We are dealing with a lot of regulatory and rule changes on a wide swath of legislation here, so this is why you're hearing witnesses talk about a variety of different things, and we hope there will be some clarity coming a little later.

Mr. van Raalte, do you want to go ahead at this point?

James van Raalte, Executive Director, Regulatory Policy and Cooperation Directorate, Treasury Board of Canada Secretariat: Thank you, Madam Chair, and I hope to provide a

Une proposition relative à la Loi sur les marques de commerce vise à accélérer l'entrée en vigueur des modifications de 2018 destinées à accroître l'efficacité et l'efficience de la Loi sur les marques de commerce. Actuellement, toutes ces modifications sont liées à une seule disposition d'entrée en vigueur, même si seules certaines d'entre elles nécessitent des règlements. Il s'agit notamment de retarder l'entrée en vigueur d'une obligation pour les inscrivants d'établir l'utilisation de leur marque de commerce au Canada afin de pouvoir bénéficier d'un recours pour contrefaçon dans les trois premières années suivant leur enregistrement.

Le projet de loi modifierait également la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz afin de permettre l'utilisation d'un plus grand nombre de types de méthodes d'échantillonnage dans les processus de vérification des compteurs qui mesurent l'électricité ou les gaz, comme le propane ou le gaz naturel. Cela aiderait Mesures Canada à utiliser ses ressources de façon plus efficace et à adopter des approches plus souples et davantage fondées sur le risque pour la vérification des compteurs.

Enfin, la Loi sur les poids et mesures est modifiée afin de permettre aux commerçants de demander qu'une nouvelle technologie soit mise sur le marché temporairement, sans approbation ou inspection initiale de Mesures Canada, d'abroger l'obligation pour les marchands et les commerçants d'aviser Mesures Canada lorsqu'ils importent un appareil de mesure pour l'utiliser dans leur entreprise, et d'abroger un pouvoir réglementaire non utilisé concernant la fourniture de coordonnées sur les distributeurs automatiques de liquides.

[*Français*]

Dans l'ensemble, l'objectif de ces changements est d'assurer une administration efficace des lois-cadres du marché canadien au bénéficie d'entreprises, des organismes à but non lucratif et de tous les Canadiens.

[*Traduction*]

Mon collègue David Spicer et moi-même serons heureux de répondre à vos questions. Je vous remercie.

La présidente : Merci beaucoup, madame Miller, et pour ceux d'entre vous qui nous regardent, je sais que cela semble un peu confus. Nous traitons d'un grand nombre de modifications des règlements et des règles sur un large éventail de lois, et c'est pourquoi vous entendez des témoins parler d'une panoplie de choses différentes, et nous espérons que tout cela sera plus clair un peu plus tard.

Monsieur van Raalte, voulez-vous prendre la parole à ce stade?

James van Raalte, directeur exécutif, Direction de politiques et de coopération en matière de réglementation, Secrétariat du Conseil du Trésor : Merci, madame la

little bit of scene setting for the committee in terms of the context in which my colleagues, Ms. Miller and Mr. Spicer, provide. More broadly Bill S-6, An Act respecting regulatory modernization, proposes to amend 29 pieces of legislation via 46 amendments. These amendments are intended to help keep our regulatory frameworks relevant and up to date by reducing administrative burden for business, facilitating digital interactions with government, simplifying regulatory processes, making exemptions from certain regulatory requirements to test new products, and making cross-border trade easier through more consistent and coherent rules across government.

Bill S-6 is the government's second Annual Regulatory Modernization Bill, or as Ms. Miller referenced, our ARMB. The first was part of the Budget Implementation Act, 2019. Announced in the Fall Economic Statement 2018, the ARMB instrument is meant to be a recurring legislative mechanism that enables the government to make common sense changes across many pieces of legislation at once to address overly complicated, inconsistent or outdated requirements raised by business and Canadians.

The ARMB is one part of the government's agenda to improve Canada's regulatory system while continuing to ensure health, safety and security of Canadians and protection of the environment.

As such, taken individually, these amendments in Bill S-6 are modest in scope. Taken as whole, they will make an impact and contribute to the government's regulatory modernization agenda. Grouping relatively minor legislative changes in one bill is both time- and cost-efficient. The ARMB is designed specifically to propose multiple non-contentious legislative changes all at once, these fixes that the President of the Treasury Board can represent or sponsor on behalf of her colleague. Anything above and beyond this threshold may be a good proposal for regulatory modernization, which should be brought forward by the individual minister responsible for parliamentary and public scrutiny.

These fixes may be required for any number of reasons. For example, the original legislation reflects the context or the history of the day in which it was enacted; or given the evolution of drafting conventions, authorities are clearer in newer regulations than they are in the existing older legislation; or perhaps once an authority is implemented on the ground, it is determined that it isn't what we really needed and we need to go back and modernize the legislation.

présidente, et j'espère permettre au comité de se situer un peu dans le contexte présenté par mes collègues, Mme Miller et M. Spicer. De façon plus générale, le projet de loi S-6, Loi sur la modernisation de la réglementation, propose de modifier 29 textes législatifs au moyen de 46 amendements. Ces modifications ont pour but d'aider à garder nos cadres réglementaires pertinents et à jour en réduisant le fardeau administratif des entreprises, en facilitant les interactions numériques avec le gouvernement, en simplifiant les processus réglementaires, en prévoyant des exemptions à certaines exigences réglementaires pour mettre à l'essai de nouveaux produits, et en facilitant le commerce transfrontalier grâce à des règles plus uniformes et cohérentes à l'échelle du gouvernement.

Le projet de loi S-6 est le deuxième projet de loi annuel sur la modernisation de la réglementation du gouvernement, ou comme Mme Miller l'a mentionné, notre PLAMR. Le premier faisait partie de la Loi d'exécution du budget de 2019. Annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2018, l'instrument du PLAMR se veut un mécanisme législatif récurrent qui permet au gouvernement d'apporter des changements sensés dans de nombreux textes législatifs à la fois afin de répondre aux exigences trop compliquées, trop incohérentes ou trop désuètes soulevées par les entreprises et les Canadiens.

Le PLAMR fait partie du programme du gouvernement visant à améliorer le système de réglementation du Canada tout en continuant d'assurer la santé, la sécurité et la sûreté des Canadiens et la protection de l'environnement.

À ce titre, prises individuellement, ces modifications du projet de loi S-6 sont de portée modeste. Prises dans leur ensemble, elles auront une incidence et contribueront au programme de modernisation de la réglementation du gouvernement. Le regroupement de modifications législatives relativement mineures dans un seul projet de loi est à la fois efficace et rentable. Le PLAMR est conçu précisément pour proposer de nombreux changements législatifs non litigieux à la fois, ces correctifs que la présidente du Conseil du Trésor peut présenter ou parrainer au nom de sa collègue. Tout ce qui dépasse ce seuil peut être une bonne proposition de modernisation de la réglementation, qui devrait être présentée par le ministre individuel responsable de l'examen parlementaire et public.

Ces corrections peuvent être nécessaires pour un certain nombre de raisons. Par exemple, la loi originale reflète le contexte ou l'histoire de l'époque où elle a été adoptée; ou, compte tenu de l'évolution des conventions de rédaction, les pouvoirs sont plus clairs dans les nouveaux règlements qu'ils ne l'étaient dans l'ancienne loi existante; ou peut-être que, une fois qu'un pouvoir est mis en œuvre sur le terrain, il est déterminé que ce n'est pas ce dont nous avions vraiment besoin et que nous devons revenir en arrière et moderniser la loi.

All of the 46 proposed amendments are either stakeholder-driven — there's 33 of those — or in response to issues raised by Parliament's Standing Joint Committee on the Scrutiny of Regulations — another 13.

TBS launched a public consultation via the *Canada Gazette* over the summer of 2019 inviting interested stakeholders to share their views on themes related to regulatory modernization, including to propose suggestions for the next ARMB.

Of the nearly 200 submissions we received, 48 stakeholders referred to the ARMB, however, most of these responses were not within scope as they proposed changes to specific regulations rather than legislation. However, all feedback that TBS received was shared with responsible regulatory departments and agencies for them to respond to stakeholders.

Following this consultation, we published a *What We Heard: Report on Regulatory Modernization* in November 2020. I will note for the committee that the following four themes emerged for changes to legislation: One, reduce the administrative burden; two, increase regulatory flexibility and opportunities for experimentation; three, enable harmonization with major trading partners; and four, remove duplicative, redundant, and unclear requirements.

Similarly, a call out to our partners in regulatory departments and agencies was initiated in August 2019, the result was 174 proposals submitted impacting 72 acts over 14 organizations. All proposals were reviewed extensively to ensure there was no negative impact on the health, safety and security of Canadians and the protection of the environment.

Beyond what may be contained in Bill S-6, additional proposals were set aside for further consideration for a variety of reasons. Some were considered too broad in scope, beyond the threshold of the President of the Treasury Board to carry, or were deemed not regulatory in nature. Others were set aside, for example, if they sought to alter service fees or proposed additional activities that actually contributed to increasing the administrative burden.

I'll conclude by letting the committee know that the process to develop the third bill, or the third version of the ARMB is already underway based upon lessons learned coming out of the COVID pandemic. The President of the Treasury Board has committed to introducing this third ARMB in spring of 2023.

Toutes les 46 modifications proposées sont soit à l'initiative des parties prenantes — il y en a 33 — soit en réponse aux questions soulevées par le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation du Parlement, soit 13 autres.

À l'été 2019, le SCT a lancé une consultation publique dans la Gazette du Canada, dans laquelle il invite les parties prenantes qui le souhaitent à exprimer leurs points de vue sur des thèmes liés à la modernisation de la réglementation, y compris à proposer des suggestions pour le prochain PLAMR.

Sur les près de 200 mémoires que nous avons reçus, 48 intervenants ont fait référence au PLAMR; cependant, la plupart de ces réponses n'entraient pas dans le champ d'application, car elles proposaient des changements de règlements particuliers plutôt que de lois. Toutefois, tous les commentaires que le SCT a reçus ont été communiqués aux ministères et aux organismes de réglementation responsables afin qu'ils puissent répondre aux intervenants.

À la suite de cette consultation, nous avons publié, en novembre 2020, un rapport intitulé *Ce que nous avons entendu : Rapport sur la modernisation de la réglementation*. Je ferai remarquer au comité que les quatre thèmes suivants sont ressortis pour les modifications de la législation : un, réduire le fardeau administratif; deux, accroître la souplesse réglementaire et les possibilités d'expérimentation; trois, améliorer l'harmonisation avec les principaux partenaires commerciaux; et quatre, supprimer les exigences en double et les exigences redondantes et imprécises.

De même, un appel à nos partenaires des ministères et des organismes de réglementation a été lancé en août 2019, ce qui a permis de soumettre 174 propositions touchant 72 lois pour 14 organisations. Toutes les propositions ont fait l'objet d'un examen approfondi pour que l'on s'assure qu'elles n'avaient aucune incidence négative sur la santé, la sécurité et la sûreté des Canadiens et la protection de l'environnement.

Au-delà de la teneur du projet de loi S-6, d'autres propositions ont été mises de côté en vertu d'un examen plus approfondi pour diverses raisons. Certaines ont été jugées comme ayant une portée trop large, dépassant le seuil fixé par la présidente du Conseil du Trésor, pour être adoptées, ou ont été jugées de nature non réglementaire. D'autres ont été mises de côté, par exemple, si elles cherchaient à modifier les frais de service ou proposaient des activités supplémentaires qui contribuaient à faire augmenter le fardeau administratif.

Je conclurai en disant au comité que le processus d'élaboration du troisième projet de loi, ou de la troisième version du PLAMR, est déjà en cours, compte tenu des leçons tirées de la pandémie de la COVID. La présidente du Conseil du Trésor s'est engagée à présenter ce troisième PLAMR au printemps 2023.

Beyond that, the Treasury Board of Canada Secretariat will use its newly launched Let's Talk Federal Regulations platform to seek input from Canadian individuals and businesses in ways we can improve Canada's regulatory system. Therefore, consultations on the fourth ARMB are expected to be launched in fall of 2022.

Thank you, and I would be pleased, with my colleagues, to answer any questions related to the broad context of the bill or on regulatory modernization.

The Chair: Thank you for that overview.

Before we begin our questioning, the only way the stakeholder community was made aware of this was through a posting through *Canada Gazette*. Was that the only way they could find out this was underway?

Mr. van Raalte: No, Madam Chair. In fact, regulatory departments themselves, through the call out for proposals, and there were also opportunities for individual departments to bring forward their stakeholder perspectives within their submissions.

The Chair: So departments speaking on behalf of the stakeholders?

Mr. van Raalte: Correct.

The Chair: We'll probably dive into that.

Senator C. Deacon: Thank you very much, Mr. Spicer, and Ms. Miller. Nice to see you again, Ms. Miller and thank you, Mr. van Raalte. That's exactly where I wanted to go.

There's an old saying that today's problems were yesterday's solutions, and that's my worry in the process. That's where I really want to get confidence in the process that we're following here to actually put in place sustainable amendments and sustainable changes that are not just solving the urgent or the real issue today, but actually preventing future problems in future.

Part of that is making sure we're engaging with the right folks and hearing the diversity of opinions. Part of that is making sure we're really clearly identifying the problem to be solved in a way that captures the breadth of issues, and then getting a solution that addresses that. Could you please expand for me on the process, because I'm not convinced that *Canada Gazette* is the most effective communication tool for getting people to engage. We have the ability to do so much more as was well identified by Ms. Miller in the fact that bankruptcy notifications now aren't, perhaps, best suited just in community papers.

Par la suite, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada utilisera sa plateforme dévoilée récemment « Parlons des règlements fédéraux » pour solliciter les commentaires des particuliers et des entreprises individuelles sur les façons d'améliorer le système de réglementation du pays. Par conséquent, les consultations sur le quatrième PLAMR devraient être lancées à l'automne 2022.

Je vous remercie, et je me ferai un plaisir, avec mes collègues, de répondre à toute question liée au contexte général du projet de loi ou à la modernisation de la réglementation.

La présidente : Merci de cet aperçu.

Avant de commencer notre période de questions, la seule façon dont la communauté des intervenants a été mise au courant du projet était par une publication dans la *Gazette du Canada*. Était-ce la seule façon pour eux de savoir que ce projet était en cours?

M. van Raalte : Non, madame la présidente. En fait, les ministères chargés de la réglementation eux-mêmes, au moyen de l'appel de propositions, et les ministères individuels ont également eu l'occasion de présenter le point de vue des intervenants dans leurs mémoires.

La présidente : Cela veut donc dire que le ministère s'exprime au nom des intervenants?

M. van Raalte : C'est exact.

La présidente : Nous allons probablement nous plonger là-dedans.

Le sénateur C. Deacon : Merci beaucoup, monsieur Spicer et madame Miller. Je suis ravi de vous revoir, madame Miller, et je vous remercie, monsieur van Raalte. C'est exactement là où je voulais aller.

Il y a un vieux dicton qui dit que les problèmes d'aujourd'hui étaient les solutions d'hier, et c'est ce qui m'inquiète dans le processus. C'est là que je veux vraiment être convaincu que le processus que nous suivons ici mettra vraiment en place des modifications et des changements durables qui ne se contentent pas de résoudre l'urgence ou le problème réel d'aujourd'hui, mais qui préviennent les problèmes futurs.

Pour cela, il faut notamment nous assurer de collaborer avec les bonnes personnes et d'entendre l'éventail des opinions. Il s'agit aussi de s'assurer que nous déterminons clairement le problème à régler de manière à saisir l'étendue des enjeux, puis d'obtenir une solution pour y répondre. Pourriez-vous s'il vous plaît m'expliquer le processus, parce que je ne suis pas convaincu que la *Gazette du Canada* soit l'outil de communication le plus efficace pour mobiliser les gens. Nous avons la capacité d'en faire beaucoup plus, comme l'a bien souligné Mme Miller, car les avis de faillite ne sont peut-être pas les mieux adaptés aux journaux communautaires.

I think it's best if we could start with Mr. van Raalte to make sure that we're not actually creating the next problem through the solution we put in place today.

Mr. van Raalte: Thank you for the question, Madam Chair, and it's certainly well appreciated. Certainly, we all recognize that the *Canada Gazette* is not the most revolutionary IT platform available. I'll speak to some changes that are coming that way.

But the vast majority of our stakeholders are quite familiar with the *Canada Gazette* process. That is the number one tool for seeking stakeholder feedback and input on regulatory changes. There's actually an expectation, when we talk to stakeholders, about will that be posted on the *Canada Gazette* so we can comment on that or provide our input. In terms of managing expectations, that is where they want to go.

On a broader perspective, on a regular engagement perspective, departments and agencies have those ongoing relationships with their industry stakeholders, business stakeholders, the public, consumer stakeholders. There are regular engagement conversations that go on, whether they are directly related to a regulatory package, or whether it's in a broader consultative effort on initiatives being brought forward and departments take note of recommendations, changes and improvements that may be solicited by those stakeholders, and they use those to inform their policy development process.

We used both streams to inform the development of Bill S-6. We, on behalf of the broad community of regulators, the Treasury Board of Canada Secretariat, launched the *Canada Gazette* process. It wasn't just about this legislation. That consultation over the summer of 2019 asked questions about regulatory cooperation, i.e. how can we work better with other governments in terms of aligning regulations or better information sharing to reduce the burden on industry and in common areas?

It asks questions about our regulatory reviews. Are there problems with the stock of regulation, existing regulations, from a thematic perspective? What are the themes that the government should be working on? That consultation that summer informed our second round of regulatory reviews, which were done over 2019 and 2020. I'm happy to share links to the road maps that came out of those.

And as well, on legislative initiatives, and as I said, about a quarter of the responses referred directly to legislation. Sorry, Madam Chair. I've gone over.

Je pense qu'il serait préférable de commencer par M. van Raalte pour nous assurer de ne pas créer le prochain problème avec la solution que nous mettons en place aujourd'hui.

M. van Raalte : Merci de poser la question, madame la présidente, et je vous en suis certainement très reconnaissant. Certes, nous reconnaissons tous que la *Gazette du Canada* n'est pas la plateforme de TI la plus révolutionnaire qui existe. Je vais parler de certains changements qui s'annoncent à cet égard.

Mais la grande majorité de nos intervenants connaissent bien le processus de la *Gazette du Canada*. Il s'agit du principal outil pour obtenir les commentaires et les suggestions des intervenants sur les modifications réglementaires. En fait, lorsque nous parlons aux intervenants, ils s'attendent à ce que le projet soit publié dans la *Gazette du Canada* afin de pouvoir le commenter ou fournir leur rétroaction. Pour ce qui est de la gestion des attentes, c'est là qu'ils veulent aller.

Du point de vue plus général, du point de vue de la collaboration régulière, les ministères et les organismes entretiennent des relations permanentes avec les intervenants de l'industrie, les intervenants commerciaux, le public et les consommateurs. Des conversations régulières ont lieu, qu'elles soient directement liées à un ensemble de règlements ou qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'un effort de consultation élargi sur des initiatives mises de l'avant; les ministères prennent note des recommandations, des changements et des améliorations qui peuvent être sollicités par ces intervenants, et ils les utilisent pour éclairer leur processus d'élaboration de politiques.

Nous avons utilisé les deux volets pour éclairer l'élaboration du projet de loi S-6. Au nom de la vaste communauté des organismes de réglementation, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a lancé le processus de la *Gazette du Canada*. Il ne s'agissait pas seulement de cette législation. Cette consultation au cours de l'été 2019 a posé des questions sur la coopération en matière de réglementation, c'est-à-dire la façon dont nous pouvons mieux travailler avec d'autres gouvernements pour ce qui est d'aligner la réglementation ou de mieux échanger les renseignements afin de réduire le fardeau sur l'industrie et dans les domaines communs.

Il pose des questions sur nos examens réglementaires. Y a-t-il des problèmes avec le stock de réglementations, les règlements existants, du point de vue thématique? Quels sont les thèmes sur lesquels le gouvernement devrait travailler? Cette consultation durant l'été a alimenté notre deuxième série d'examens réglementaires, qui ont été réalisés en 2019 et en 2020. Je suis heureux de vous transmettre des liens vers les feuilles de route qui en ont découlé.

Et aussi, en ce qui concerne les initiatives législatives... et comme je l'ai dit, environ un quart des réponses faisaient directement référence à la législation. Désolé, madame la présidente, j'ai dépassé mon temps de parole.

The Chair: Thank you.

Senator C. Deacon: One of my concerns about dealing with just the industry stakeholders who are already familiar to the department, and those who read the *Canada Gazette*, is that a lot of new entrants into a sector are not as engaged in the formal processes as the traditional incumbents are. Perhaps you aren't hearing the voices that would help you to find ways in which a certain piece of legislation may be anti-competitive or not pro-competitive, or perhaps how there is not a technology-agnostic element that is being incorporated into the changes that you're considering. How are you addressing those concerns, just to help me if you could a little bit on that? Thank you.

Mr. van Raalte: Thank you, Madam Chair. That's a very topical question for me and my team. As I referred to in the closing of my remarks, we are trying to move away from the *Canada Gazette*, with a recognition that we do need to broaden the voices of representation that are providing feedback on government initiatives. As I say, we have launched a more forward-looking IT platform called Let's Talk Federal Regulations. The first topic we're engaging a broader community on is around that issue of regulatory cooperation that I identified in my last response.

At the same time, we're also making improvements to the front end of the *Canada Gazette* with what we call the online regulatory consultation system. That will provide both greater transparency in terms of what is being submitted to the *Gazette* so that everybody is aware of what everybody else is providing and can provide further comment on that, as well as an opportunity, again, to reach a broader audience through that more modern electronic platform.

But I don't disagree with the intent of the question, Madam Chair. I do think we can all do better to reach a broader range of stakeholders.

The Chair: That's what we're aiming for, because in our assessment here, not being subject-matter experts on the details of this, we are very much looking at the process. We meet a lot of startups and individuals that might be going through bankruptcies and wouldn't know about any of that.

Senator Marshall: My question is on the section where the Budget Implementation Act of 2018 is being amended. Why are they using the Budget Implementation Act that is four years old? Why wouldn't the amendments be made directly to the Trademarks Act, I think it is? It just seems unusual.

Ms. Miller: Thank you very much for the question.

La présidente : Merci.

Le sénateur C. Deacon : Une de mes préoccupations concernant le fait de traiter uniquement avec les intervenants de l'industrie qui connaissent déjà le ministère, et ceux qui lisent la *Gazette du Canada*, c'est que beaucoup de nouveaux arrivants dans un secteur ne participent pas autant aux processus officiels que les titulaires traditionnels. Peut-être, n'entendez-vous pas les voix qui vous aideraient à trouver les façons dont un certain texte de loi pourrait être anticoncurrentiel ou non, ou peut-être qu'il n'y a pas d'élément neutre sur le plan technologique qui est intégré dans les changements que vous envisagez. Comment réagissez-vous à ces préoccupations, simplement pour m'aider un peu? Je vous remercie.

M. van Raalte : Merci, madame la présidente. C'est une question très actuelle pour mon équipe et moi. Comme je l'ai mentionné dans la conclusion de ma déclaration liminaire, nous tentons de nous éloigner de la *Gazette du Canada*, tout en reconnaissant que nous devons élargir la gamme de représentants qui fournissent des commentaires sur les initiatives gouvernementales. Comme je l'ai dit, nous avons lancé une plateforme de TI plus avant-gardiste appelée « Parlons des règlements fédéraux ». Le premier sujet sur lequel nous mobilisons une communauté plus large concerne la question de la coopération réglementaire que j'ai mentionnée dans ma dernière réponse.

En même temps, nous apportons également des améliorations, au départ, à la *Gazette du Canada* avec ce que nous appelons le système de consultation réglementaire en ligne. Ce système offrira une plus grande transparence quant à ce qui est soumis à la *Gazette*, de sorte que tout le monde soit au courant de ce que les autres fournissent et puisse faire d'autres commentaires à ce sujet, ainsi qu'une occasion, encore une fois, de toucher un public plus vaste grâce à cette plateforme électronique plus moderne.

Mais je ne m'oppose pas à l'intention de la question, madame la présidente. Je pense que nous pouvons tous faire mieux pour rejoindre un plus grand éventail d'intervenants.

La présidente : C'est ce que nous visons, parce que dans notre évaluation ici, sans être des experts en la matière sur les détails de cette question, nous regardons beaucoup le processus. Nous rencontrons beaucoup de représentants d'entreprise en démarrage et de particuliers qui peuvent être en faillite et qui ne sont pas au courant de tout cela.

La sénatrice Marshall : Ma question porte sur la section où la Loi d'exécution du budget de 2018 est modifiée. Pourquoi utilise-t-on la Loi d'exécution du budget d'il y a quatre ans? Pourquoi les modifications ne seraient-elles pas apportées directement à la Loi sur les marques de commerce, je crois? Cela semble tout simplement inhabituel.

Mme Miller : Merci beaucoup de poser cette question.

In terms of the legislative vehicle, the Budget Implementation Act was used at the time, in 2018, in order to make those amendments. We are not using the Budget Implementation Act this time around; we are proposing to use the ARMB in order to unbundle some of the amendments that were contained in that previous legislation. It is basically allowing one of them to come into force because it is an administrative change that doesn't require the type of stakeholder consultation that senators have been discussing here tonight.

The other two provisions that were included in that act at that time will require stakeholder consultation to develop appropriate regulations, and we'll be going through the full consultative process. So they still need to wait. They still need to have that consultation process and regulatory development take place, but we would just unbundle from that previous act.

Senator Marshall: Okay. So they're not all going to go through.

My second question is also related to that section, because it defines the section D and lays it out. Then, in the next section, it says that we're going to replace that with a revised version of it. So why is it done like that?

Ms. Miller: Typically, sometimes you can amend a clause and sometimes you need to actually replace a clause entirely. So it's a technicality on the drafting instructions in order to make sure the clause we would need to come into force immediately is able to do so, if Royal Assent is granted to the ARMB, and then it's so the remainder of the bill remains as it was intended in 2018 to permit that full-stakeholder consultation.

Senator Marshall: So it's really a part of the legislative drafting process; is that right? It just seems like you're creating a section, and then in the next line, you're saying, "I'm going to amend that section now."

Ms. Miller: That is correct. It is a technicality of the drafting process, but the intent is simply to have one come into force, should this bill receive Royal Assent, and then to have the others undergo the full regulatory process.

Senator Marshall: It's always the replacement section that will go through. Okay, thank you very much.

The Chair: This is why we call it red tape.

Senator Bellemare: My question is of a general order. I want to know if there are, in the bill, some ways to take care of unexpected consequences of regulatory changes. Is there

Pour ce qui est du véhicule législatif, la Loi d'exécution du budget a été utilisée à l'époque, en 2018, afin d'apporter ces modifications. Nous n'utilisons pas la Loi d'exécution du budget cette fois-ci; nous proposons d'utiliser le projet de loi annuel sur la modernisation de la réglementation du gouvernement, ou PLAMR, afin de dégrouper certaines des modifications qui étaient contenues dans la législation précédente. Il s'agit essentiellement de permettre à l'une d'entre elles d'entrer en vigueur, parce qu'il s'agit d'une modification administrative qui ne nécessite pas le type de consultation des intervenants dont les sénateurs ont discuté ici ce soir.

Les deux autres dispositions qui étaient incluses dans cette loi à l'époque nécessiteront une consultation des intervenants afin que l'on élabore des règlements appropriés, et nous suivrons le processus consultatif complet. Ils doivent donc encore attendre. Ils ont encore besoin de ce processus de consultation et de l'élaboration de la réglementation, mais nous ne ferions que dégrouper les dispositions de cette loi précédente.

La sénatrice Marshall : D'accord. Elles ne vont donc pas toutes être étudiées.

Ma deuxième question porte également sur cette section, parce qu'elle définit l'article D et l'expose. Puis, dans la section suivante, il est dit que nous allons le remplacer par une version révisée. Pourquoi fait-on cela?

Mme Miller : Habituellement, vous pouvez parfois modifier une disposition, et parfois vous devez en remplacer une entièrement. Il s'agit donc d'un détail technique dans les instructions de rédaction afin que l'on s'assure que la disposition qui devrait être mise en vigueur immédiatement peut l'être, si la sanction royale est accordée au PLAMR, et ensuite c'est pour que le reste du projet de loi tel qu'il était prévu en 2018 puisse permettre cette consultation complète des parties prenantes.

La sénatrice Marshall : Donc, c'est vraiment une partie du processus de rédaction législative, est-ce exact? On dirait que vous créez un article et que, à la ligne suivante, vous dites : « Je vais modifier cet article maintenant. »

Mme Miller : C'est exact. Il s'agit d'un détail technique du processus de rédaction, mais l'intention est simplement de favoriser l'entrée en vigueur d'une disposition, si le projet de loi reçoit la sanction royale, puis de soumettre les autres au processus réglementaire complet.

La sénatrice Marshall : C'est toujours l'article de remplacement qui sera adopté. D'accord, merci beaucoup.

La présidente : C'est pourquoi nous appelons cela de la paperasserie.

La sénatrice Bellemare : Ma question est d'ordre général. Je veux savoir s'il y a, dans le projet de loi, des moyens de prendre en charge les conséquences imprévues des changements

anything planned in the bill so that if there are unintended consequences, there is a protection to those who bear the consequences of them?

Mr. van Raalte: Thank you for the question.

I may need to seek clarification, but in general, the bill is intended to be forward-looking or at least remove legislative irritants that prevented future regulations from being forward-looking and so avoid unintended consequences.

I can't guarantee you that we won't run into them; we don't know what we don't know. But the concept is what we call future-proofing. To go back to the first senator about solving tomorrow's problems with yesterday's solutions, future-proofing is about building regulations that not only solve yesterday's problems but properly anticipate future problems. That's so we don't design regulations that box us in.

That does happen from time to time. There's no magic wand for that, but the intention of the bill, in general, is to remove those legislative barriers for better regulations of the future and to, as much as possible, avoid those unintended consequences.

I hope I've been able to satisfy the senator's question.

Senator Bellemare: I would like to have an example.

The Chair: What we're trying to get at here — because the process, as Senator Marshall has just pointed out, is quite complicated. "Here is a piece of legislation, but read the next paragraph, because we've already figured out that we have to change it."

To Senator Bellemare's point, there are always unintended consequences of something. Is there a more efficient way to deal with this, other than a four-year process?

Mr. van Raalte: A four-year process of —

The Chair: You're now talking about the changes you're going to be considering in 2024 or 2023, and somebody may have discovered this two years ago and brought it to your attention, but it didn't make the cut for this year's regulatory change.

Mr. van Raalte: Thank you.

More broadly, the way I would describe this piece of legislation is that it's good hygiene. It's the dental floss or the visit to the dentist that you make every six months.

réglementaires. Y a-t-il quelque chose de prévu dans le projet de loi pour que, s'il y a des conséquences imprévues, il existe une protection pour ceux qui en subissent les conséquences?

M. van Raalte : Je vous remercie de la question.

Il se peut que je doive demander des éclaircissements, mais en général, le projet de loi vise à être prospectif ou, du moins, à éliminer les irritants législatifs qui empêchaient les règlements futurs d'être prospectifs et à éviter ainsi les conséquences imprévues.

Je ne peux pas vous garantir que nous ne les rencontrerons pas; nous ne savons pas ce que nous ne savons pas. Mais le concept est ce que nous appelons la protection future. Pour revenir au premier sénateur qui parlait de régler les problèmes de demain avec les solutions d'hier, la protection future consiste à élaborer des règlements, qui non seulement résolvent les problèmes d'hier, mais prévoient adéquatement les problèmes futurs. C'est pour que nous ne concevions pas de règlements qui nous enferment dans un carcan.

Cela arrive de temps en temps. Il n'y a pas de baguette magique pour cela, mais l'intention du projet de loi, en général, est d'éliminer ces obstacles législatifs afin d'améliorer les règlements de l'avenir et d'éviter, autant que possible, ces conséquences imprévues.

J'espère avoir pu répondre à la question de la sénatrice.

La sénatrice Bellemare : J'aimerais avoir un exemple.

La présidente : Ce que nous essayons d'obtenir ici — parce que le processus, comme la sénatrice Marshall vient de le souligner, est assez compliqué... « Voici un texte de loi, mais lisez le paragraphe suivant, parce que nous avons déjà compris qu'il fallait le modifier. »

Pour répondre à l'argument soulevé par le sénateur Bellemare, il y a toujours des conséquences imprévues de quelque chose. Y a-t-il un moyen plus efficace de traiter cette question, mis à part un processus de quatre ans?

M. van Raalte : Un processus de quatre ans de...

La présidente : Vous parlez maintenant des changements que vous allez envisager en 2024 ou en 2023, et quelqu'un a peut-être découvert cela il y a deux ans et l'a porté à votre attention, mais cela n'a pas été retenu pour le changement réglementaire de cette année.

M. van Raalte : Merci.

De façon plus générale, je dirais que ce projet de loi est une bonne mesure d'hygiène. Il s'apparente à la soie dentaire ou à la visite chez le dentiste que vous faites tous les six mois.

In terms of avoiding these types of problems going forward that we're trying to fix with this bill, we work from a policy perspective, and that would be, more broadly, the responsibility of the Privy Council Office as legislative proposals are brought through respective cabinet committees in terms of, again, future-proofing that legislation to avoid future problems.

There are probably a number of those irritants that still exist in the system, and we will use the ARMB on an annual basis to go through and "floss that plaque" or that "build-up" out of the system, but at the same time, yes, attention does have to be paid to the drafting of legislation to avoid such types of problems going forward.

The Chair: It is a point that the drafting process itself is an issue, but also when we see something and then there's such a time delay, I think we're looking to see if there's a less cumbersome suggestion we could make about how this process could be more streamlined.

Go ahead if you want to make a quick comment, though.

Mr. van Raalte: I want to be clear, Madam Chair, that it's not necessarily about the drafting of the text itself. The Justice drafters are professionals who are provided guidance from the policy centres within departments and agencies. Likely the disconnect is that as we're developing the policies, we are not anticipating — and the senator used the phrase — unintended questions. We are not doing enough foresight or enough analysis to give the proper drafting instructions to the drafters. I want to be clear on that.

The Chair: Yes. I think that's important because that's our bread and butter here at the Senate. We get the legislation and then we try to fix both the drafting and the potential policy or unintended consequence actions.

Senator Ringuette: I have two quick questions and I believe Mr. van Raalte can probably answer both of them.

We're hearing a lot about reducing duplication. This Senate Banking Committee made an interesting report regarding reducing interprovincial trade barriers. In your process, are you consulting your counterparts provincially to try to reduce duplication and streamline at least the wording of the regulation?

Mr. van Raalte: I am the Government of Canada's representative on the federal-provincial-territorial Regulatory Reconciliation and Cooperation Table, or RCT. I sit with 13 provincial and territorial representatives who are working towards that regulatory cooperation intended to bring down those trade and economic barriers within Canada from an internal trade

Pour éviter dans l'avenir ce genre de problèmes que nous essayons de régler avec le projet de loi, nous travaillons dans une perspective stratégique, et ce serait, de façon plus générale, la responsabilité du Bureau du Conseil privé lorsque des propositions législatives sont soumises aux comités respectifs du Cabinet, pour ce qui est, encore une fois, de protéger l'avenir de cette législation afin d'éviter des problèmes futurs.

Il y a probablement un certain nombre de ces irritants qui existent encore dans le système, et nous utiliserons le PLAMR de façon annuelle pour passer les lois en revue et « éliminer la plaque » ou cette « accumulation » dans le système, mais en même temps, oui, on doit prêter attention à la rédaction de la législation afin d'éviter ces types de problèmes dans l'avenir.

La présidente : Il est vrai que le processus de rédaction lui-même est un problème, mais aussi, lorsque nous voyons quelque chose et qu'il y a un tel délai, je pense que nous cherchons à voir s'il y a une suggestion moins lourde que nous pourrions faire pour rationaliser davantage ce processus.

Allez-y si vous voulez faire un commentaire rapide, cependant.

M. van Raalte : Je vais être clair, madame la présidente : il ne s'agit pas nécessairement de la rédaction du texte lui-même. Les rédacteurs du ministère de la Justice sont des professionnels qui reçoivent une orientation des centres de politique au sein des ministères et des organismes. Il est probable que le décalage soit dû au fait que, au moment où nous élaborons les politiques, nous n'anticipons pas — et le sénateur a utilisé l'expression — les questions imprévues. Nous ne faisons pas assez de prévisions ou d'analyses pour donner les instructions de rédaction appropriées aux rédacteurs. Je veux être clair à ce sujet.

La présidente : Oui, je pense que c'est important, parce qu'il s'agit de notre pain et de notre beurre ici, au Sénat. Nous recevons la législation, puis nous essayons de corriger à la fois la législation et la politique potentielle ou les actions qui auront des conséquences imprévues.

La sénatrice Ringuette : J'ai deux questions rapides, et je crois que M. van Raalte peut probablement répondre aux deux.

Nous entendons beaucoup parler de la réduction du double emploi. Le Comité sénatorial des banques a produit un rapport intéressant sur l'abolition des barrières au commerce interprovincial. Dans le cadre de votre processus, consultez-vous vos homologues provinciaux afin de tenter de réduire le double emploi et de rationaliser au moins le libellé du règlement?

M. van Raalte : Je suis le représentant du gouvernement du Canada à la Table fédérale-provinciale-territoriale de conciliation et de coopération en matière de réglementation, ou TCCR. Je siège avec 13 représentants provinciaux et territoriaux qui travaillent à la coopération en matière de réglementation afin d'éliminer les obstacles commerciaux et économiques au Canada

perspective. That committee is set up under the Canada free trade agreements.

We have a work plan. I'm happy to share links for you to that work plan in terms of the issues that we're addressing. Most of the time, issues are resolved through reconciliation agreements. That triggers a process where, depending on how different or how distinct any one jurisdiction's rules may be from the agreement of what the new common set of regulations will be, they then have to go through either a legislative or a regulatory process to bring those into alignment. It does take a little time. Reconciliation is done from an intent of aligning regulations across the country as best as possible. It is not an examination, jurisdiction-by-jurisdiction, of the administrative burden that then may result or be solved through that process.

Senator Ringuette: If it's not your group, is there another entity responsible for eliminating the redundancy of regulations?

Mr. van Raalte: That committee is responsible for eliminating the redundancy, but I can't guarantee it translates that way in each jurisdiction. Let's call it redundancy of rules. I can't guarantee how that translates into the redundancy on the administrative burden.

Senator Ringuette: We have before us a slate of modernization of certain regulations. Do you have a slate of elimination of certain regulations that we don't have in front of us?

Mr. van Raalte: The government and the Treasury Board of Canada Secretariat are responsible for the Red Tape Reduction Act which requires, on an annual basis, that if a department introduces new administrative burden, they must remove value dollar-for-dollar administrative burden out of their regulatory system.

It also requires the elimination, one for one, of a set of redundant regulations. That rule has been in place since 2012-13, and the Government of Canada has reduced the administrative regulatory burden within the system by over $60 million.

The Chair: I'll come back to that point later.

Senator Loffreda: Thank you to our panellists. My question is for Mr. van Raalte.

With respect to requiring mediation between the licensed insolvency trustee and the debtor during the bankruptcy process, what's the major reasoning behind this requirement? Could you elaborate on what led to this requirement?

du point de vue du commerce intérieur. Ce comité a été mis sur pied dans le cadre des accords de libre-échange du Canada.

Nous avons un plan de travail. Je serai heureux de vous transmettre les liens vers ce plan de travail en ce qui concerne les questions que nous examinons. La plupart du temps, les problèmes sont réglés par des accords de conciliation. Cela enclenche un processus dans le cadre duquel, selon l'ampleur des différences ou des distinctions entre les règles d'une administration et l'accord sur le nouvel ensemble commun de règlements, il faut passer par un processus législatif ou réglementaire pour les harmoniser. Cela prend un peu de temps. La conciliation se fait dans l'intention d'harmoniser le mieux possible les règlements dans tout le pays. Il ne s'agit pas d'un examen, administration par administration, du fardeau administratif qui pourrait alors découler de ce processus ou être réglé par celui-ci.

La sénatrice Ringuette : Si ce n'est pas votre groupe, y a-t-il une autre entité responsable d'éliminer la redondance des règlements?

M. van Raalte : Ce comité est responsable d'éliminer la redondance, mais je ne peux pas garantir que cela se traduit de cette façon dans chaque administration. Appelons cela la redondance des règles. Je ne peux pas garantir comment cela se traduit par la redondance du fardeau administratif.

La sénatrice Ringuette : Nous avons devant nous un ensemble de mesures de modernisation de certains règlements. Avez-vous un ensemble de mesures d'élimination de certains règlements que nous n'avons pas devant nous?

M. van Raalte : Le gouvernement et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sont responsables de la Loi sur la réduction de la paperasse selon laquelle, de façon annuelle, si un ministère introduit un nouveau fardeau administratif, il doit éliminer de son système de réglementation un fardeau administratif de valeur égale.

Elle prévoit également l'élimination, d'un pour un, d'un ensemble de règlements redondants. Cette règle existe depuis 2012-2013, et le gouvernement du Canada a réduit le fardeau administratif réglementaire du système de plus de 60 millions de dollars.

La présidente : Je reviendrai sur ce point plus tard.

Le sénateur Loffreda : Je remercie nos intervenants. Ma question s'adresse à M. van Raalte.

En ce qui concerne l'obligation de médiation entre le syndic autorisé en insolvabilité et le débiteur dans le cadre du processus de faillite, quel est le principal raisonnement qui sous-tend cette obligation? Pourriez-vous nous en dire plus sur ce qui a conduit à cette exigence?

Also, you mentioned your stakeholders. You consulted with 48 stakeholders and most of the suggestions received were regulation driven instead of legislation. Did you ever question that you should consult with additional stakeholders? Are you satisfied that the proper stakeholders were consulted given that many did not suggest regulation but, rather, legislation?

The Chair: You may want to ask Ms. Miller about that.

Ms. Miller: With respect to the mediation, mediations are generally undertaken as part of a bankruptcy proceeding that allows for the resolution of disputes prior to a bankruptcy being concluded. The intent of the change would be to simplify the process by ensuring that mediation procedures where an agreement has been reached between trustees and debtors are not required. Currently, that mediation is required by law, regardless of whether an agreement has been reached. We would remove that requirement. It would not change the process overall, which is that you need to have a process for dispute resolution if that occurs in the context of administering a bankruptcy. However, in cases where there is a successful conclusion, we want to make sure there is not an administrative requirement in the law that continues to require a mediation step before the process can conclude. That is the objective of the change.

Senator Loffreda: Thank you.

Mr. van Raalte: In terms of broader context, that broad consultation process was more than just around potential legislative irritants, as I previously stated. We received just under 200 submissions. Many of those stakeholders chose to provide feedback on more than one topic. Of the 48 submissions that referenced our initiative around the Annual Regulatory Modernization Bill, it was not unusual that stakeholders used a consultation process like that as we defined where we were going to do some work. They provided us much broader feedback than we were originally seeking. We weren't surprised that much of the focus was on regulation because that is generally the oversight role of the Treasury Board of Canada.

We were satisfied with the feedback that we got. We were happy to share that with departments and agencies. As I said previously, in the call out to departments and agencies that provided another 174 ideas the majority of those were stakeholder driven.

I think we're comfortable. Can we do better? Yes. Are we working towards that? As I said, yes, with the launch of Let's Talk Federal Regulations. The more we can get the word out about this instrument and the success of this instrument, the

De plus, vous avez mentionné vos parties prenantes. Vous avez consulté 48 intervenants, et la plupart des suggestions reçues étaient axées sur la réglementation plutôt que sur la législation. Vous êtes-vous jamais demandé si vous devriez consulter d'autres parties prenantes? Êtes-vous convaincu que les intervenants concernés ont été consultés, étant donné que bon nombre d'entre eux ont proposé non pas une réglementation, mais plutôt une législation?

La présidente : Vous voudrez peut-être demander à Mme Miller de répondre à cette question.

Mme Miller : En ce qui concerne la médiation, les médiations sont généralement entreprises dans le cadre d'une procédure de faillite qui permet le règlement des différends avant la conclusion de la faillite. L'intention du changement serait de simplifier le processus en s'assurant que les procédures de médiation où un accord a été conclu entre les syndics et les débiteurs ne sont pas requises. Actuellement, cette médiation est exigée par la loi, qu'un accord ait été conclu ou non. Nous éliminerions cette obligation. Cela ne changerait pas le processus dans son ensemble, à savoir que vous devez disposer d'un processus de règlement des litiges si cela se produit dans le contexte de l'administration d'une faillite. Cependant, dans les cas où le processus se termine avec succès, nous voulons nous assurer qu'il n'y a pas d'exigence administrative dans la loi qui continue d'exiger une étape de médiation avant que le processus puisse se terminer. C'est l'objectif du changement.

Le sénateur Loffreda : Merci.

M. van Raalte : Pour ce qui est du contexte plus large, ce vaste processus de consultation ne concernait pas seulement les irritants législatifs potentiels, comme je l'ai dit plus tôt. Nous avons reçu un peu moins de 200 mémoires. Bon nombre de ces intervenants ont choisi de fournir des commentaires sur plus d'un sujet. Sur les 48 mémoires qui faisaient référence à notre initiative concernant le projet de loi annuel sur la modernisation de la réglementation, il n'était pas inhabituel que les parties prenantes utilisent un processus de consultation de ce type pour définir les domaines dans lesquels nous allions travailler. Ils nous ont fourni une rétroaction beaucoup plus large que celle que nous recherchions au départ. Nous n'avons pas été surpris qu'une grande partie de l'attention soit portée sur la réglementation, car c'est généralement le rôle de surveillance du Conseil du Trésor du Canada.

Nous sommes satisfaits des commentaires que nous avons reçus. Nous avons été heureux de les communiquer aux ministères et aux organismes. Comme je l'ai dit précédemment, dans l'appel aux ministères et aux organismes qui ont fourni 174 autres idées, la plupart d'entre elles provenaient des intervenants.

Je pense que nous sommes à l'aise. Pouvons-nous faire mieux? Oui. Travaillons-nous dans ce sens? Comme je l'ai dit, oui, avec le lancement de Parlons des règlements fédéraux. Plus nous pouvons faire connaître cet instrument et son succès, plus je

more I think we'll get a better feedback loop going forward. I would be happy for the Senate to be part of that dissemination about this being a great instrument for that hygiene, that dental floss. Look at what it can do, look at its potential, give us recommendations on that potential and make this annual instrument a success for everybody involved.

The Chair: I'm going to ask Mr. Spicer if he would like to jump in on this. We've kind of left you out there. Do you want to respond to any of these issues in particular?

We cannot hear you. We'll hear from you in a moment because I'd like to hear from you on some of this. We'll try to sort that out.

Senator Woo, you were next up.

Senator Woo: I'm the sponsor of the bill but not a witness, so I'm going to use my opportunity to ask a question that invites the witness to provide an answer that might clarify a question from Senator Ringuette, concerning the reconciliation or the elimination of duplication in regulations between provinces and the federal government — not in the context of the Canada free trade agreement but in the context of immigration.

I wonder if Mr. van Raalte has that at his fingertips. I don't want to put him on the spot. There is another amendment being studied at another committee. It proposes to allow the sharing of data between provinces and the federal government when it comes to recent arrivals in Canada who are transitioning from the status of temporary residents to permanent residents. Mr. van Raalte, I don't know if you have that at your fingertips and can comment on it, only by way of presenting an example of how some of this bill will touch on provincial-federal coordination.

The Chair: We may hear that back from the committee studying that issue. Do you have any comments, Mr. van Raalte?

Mr. van Raalte: Thank you, Madam Chair, for the question. In the case of immigration where it is a shared jurisdiction, there are certain roles and responsibilities of the federal immigration department and what provinces and territories do. In terms of that information-sharing provision, that is information that is collected by the Government of Canada that will facilitate administration of immigration or cascading immigration responsibilities within the provinces and territories.

As you stated, that is not an example of an internal trade barrier. It is around the coordination of our immigration rules and laws. That data sharing is an opportunity to improve efficiency in that area. I cannot get in much deeper than that, but

pense que nous aurons une meilleure boucle de rétroaction dans l'avenir. Je serais heureux que le Sénat participe à la diffusion de cet instrument, qui est un excellent outil pour l'hygiène... la soie dentaire. Regardez ce qu'il peut faire, regardez son potentiel, donnez-nous des recommandations sur son potentiel et faites de cet instrument annuel un succès pour toutes les personnes concernées.

La présidente : Je vais demander à M. Spicer s'il veut intervenir. Nous vous avons en quelque sorte laissé de côté. Voulez-vous répondre à l'une de ces questions en particulier?

Nous ne pouvons pas vous entendre. Nous vous entendrons dans un instant, parce que j'aimerais vous entendre sur certaines de ces questions. Nous allons essayer de régler le problème.

Sénateur Woo, vous étiez le suivant.

Le sénateur Woo : Je suis le parrain du projet de loi, mais je ne suis pas un témoin, alors je vais profiter de l'occasion pour poser une question qui invite le témoin à fournir une réponse qui pourrait clarifier une question de la sénatrice Ringuette, concernant la conciliation ou l'élimination du double emploi dans les règlements entre les provinces et le gouvernement fédéral — non pas dans le contexte de l'accord de libre-échange du Canada, mais dans celui de l'immigration.

Je ne sais pas si M. van Raalte a cela à portée de main. Je ne veux pas le mettre dans l'embarras. Il y a une autre modification qui est étudiée dans un autre comité. Elle propose de permettre l'échange de données entre les provinces et le gouvernement fédéral en ce qui concerne les nouveaux arrivants au Canada qui passent du statut de résident temporaire à celui de résident permanent. Monsieur van Raalte, je ne sais pas si vous avez cela à portée de main et si vous pouvez le commenter, seulement pour présenter un exemple de la façon dont le projet de loi touchera la coordination provinciale-fédérale.

La présidente : Il se peut que le comité qui étudie cette question nous le fasse savoir. Avez-vous des commentaires, monsieur van Raalte?

M. van Raalte : Merci, madame la présidente, de poser la question. Dans le cas de l'immigration, où il s'agit d'une compétence partagée, il y a certains rôles et certaines responsabilités du ministère fédéral de l'Immigration et en ce qui concerne ce que les provinces et les territoires font. Pour ce qui est de la disposition sur l'échange d'information, il s'agit de l'information recueillie par le gouvernement du Canada qui facilitera l'administration de l'immigration ou les responsabilités en cascade en matière d'immigration dans les provinces et les territoires.

Comme vous l'avez dit, ce n'est pas un exemple de barrière au commerce intérieur. Il s'agit de la coordination de nos règles et de nos lois en matière d'immigration. Cet échange de données est une occasion d'améliorer l'efficacité dans ce domaine. Je ne

we'll be looking forward to the responses from our colleagues at Immigration, Refugees and Citizenship Canada.

The Chair: Thank you for that, because as the host committee here, we intend to hear back from people that are studying the particulars. We're still having issues with Mr. Spicer's communications, so let me put this question to Mr. van Raalte. You referenced the Red Tape Reduction Act of 2012-13. Some of us were on this committee that far back, and we remember the importance of the idea — the sort of one for one — that if you are going to bring in a new rule, get rid of an old rule. You said $60 million has been saved since 2013 because you've reduced a regulation. Unfortunately, in today's terms these numbers are pretty small. That could be one rule somewhere that was eliminated.

How else do you measure that? Because measuring that by the value of over 10 years — can you give us any other insight on that? Have there been 100 regulations reduced? Have there been three? How else can we look at this?

Mr. van Raalte: I'm happy to respond, Madam Chair, and provide a little more context on that figure. It's a representation of the concept of administrative burden. Between 2012 and 2013 when the one-for-one rule was introduced all the way up to March 31 of 2021 — that's as far as we're calculating for now — $23.1 million in administrative burden was introduced in federal regulatory proposals, while $83.6 million in burden was removed, resulting in that $60.5 million in annual net administrative burden savings.

Sixty-three regulations that imposed administrative burden on business were added, while 248 regulations were removed, resulting in a net of 185 regulations being removed from the federal books.

I can give you one annual example so that you can see how it does accumulate even in an annual context — the relative size of that nature. For regulatory changes, just in the 2021 fiscal year, just under $900,000 of new burden was introduced while just under $3 million of existing burden was removed. For that fiscal year, it was a net decrease of a little over $2 million.

The Chair: Let me throw out the flip side. If I'm a small business operating in Canada, and I have been struggling for two years and didn't know there was a new rule to declare bankruptcy — or the rule hadn't been changed yet — where does all of that cost and impact get accounted for? I can see that you have less paper on the government side, or you have removed

peux pas approfondir davantage la question, mais nous attendrons avec impatience les réponses de nos collègues d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

La présidente : Je vous remercie, car, en tant que comité d'accueil, nous avons l'intention d'entendre les réponses des personnes qui étudient les détails. Nous avons encore des problèmes de communication avec M. Spicer, alors permettez-moi de poser la question à M. van Raalte. Vous avez parlé de la Loi sur la réduction de la paperasse de 2012-2013. Certains d'entre nous faisaient partie du comité à ce moment-là, et nous nous souvenons de l'importance de l'idée — celle du un pour un — que, si vous allez introduire une nouvelle règle, vous devez vous débarrasser d'une ancienne règle. Vous avez dit que 60 millions de dollars ont été économisés depuis 2013 parce que vous avez réduit la réglementation. Malheureusement, dans le contexte actuel, ces chiffres sont assez faibles. Cela pourrait être une règle quelque part qui a été éliminée.

De quelles autres manières pouvez-vous mesurer cela? Parce que pour mesurer cela par la valeur de plus de 10 ans... Pouvez-vous nous donner d'autres renseignements à ce sujet? Y a-t-il eu une réduction de 100 règlements? Y en a-t-il eu trois? De quelle autre façon pouvons-nous envisager cela?

M. van Raalte : Je suis heureux de répondre, madame la présidente, et de fournir un peu plus de contexte sur ce chiffre. Il s'agit d'une représentation du concept du fardeau administratif. Entre 2012 et 2013, lorsque la règle du un pour un a été introduite, et jusqu'au 31 mars 2021 — c'est aussi loin que vont nos calculs pour l'instant — un fardeau administratif de 23,1 millions de dollars a été introduit dans les propositions réglementaires fédérales, tandis qu'un fardeau de 83,6 millions de dollars a été supprimé, ce qui a entraîné des économies annuelles nettes de 60,5 millions de dollars au chapitre du fardeau administratif.

Au total, 63 règlements qui imposaient un fardeau administratif aux entreprises ont été ajoutés, tandis que 248 règlements ont été éliminés, ce qui a permis d'éliminer 185 règlements des livres fédéraux.

Je peux vous donner un exemple annuel afin que vous puissiez voir comment cela s'accumule même dans un contexte annuel... la taille relative de cette nature. Pour ce qui est des modifications réglementaires, rien qu'au cours de l'exercice 2021, un peu moins de 900 000 $ de nouvelles charges ont été introduites, alors qu'un peu moins de 3 millions de dollars de charges existantes ont été supprimés. Pour cet exercice, il s'agit d'une diminution nette d'un peu plus de 2 millions de dollars.

La présidente : Permettez-moi de présenter le revers de la médaille. Si je suis une petite entreprise qui exerce des activités au Canada et que j'éprouve des difficultés depuis deux ans et que je ne savais pas qu'il existait une nouvelle règle pour déclarer faillite — ou que la règle n'avait pas encore été changée — où prend-on en considération tous ces coûts et toutes ces

this rule, but how would you even be able to calculate the impact of a regulation on a business person or an individual that you have not changed yet — or you're in the process of changing them, but it has had an impact on them for the last five years?

répercussions? Je peux voir que vous avez moins de paperasse du côté du gouvernement ou que vous avez supprimé cette règle, mais comment pourriez-vous même calculer les répercussions sur un entrepreneur ou un particulier d'un règlement que vous n'avez pas encore modifié — ou que vous êtes en train de modifier, mais qui a eu une incidence sur lui au cours des cinq dernières années?

Mr. van Raalte: I'm not sure I understand the question.

M. van Raalte : Je ne suis pas sûr de comprendre la question.

The Chair: We're looking at the stakeholders in this issue and whether you're hearing from people in a timely manner about this. If there is a regulation in place that is costing my small business X dollars a year to comply with that regulation, and then you decide that this regulation is going to go through this process and disappear, where in that do you account for the dollar burden on that small business? Also, when it is removed, is there a dollar benefit to them? I don't know how else to put it. How do you account for the people who are impacted by your rules?

La présidente : Nous examinons les intervenants dans ce dossier et nous nous demandons si vous entendez ce que les gens ont à dire en temps opportun à ce sujet. S'il y a un règlement en place qui coûte X dollars par année à ma petite entreprise pour qu'elle se conforme à ce règlement, et que vous décidez ensuite que ce règlement va être soumis à ce processus et disparaître, où est-ce que vous tenez compte du fardeau en dollars pour cette petite entreprise? De plus, quand il est supprimé, y a-t-il un avantage financier pour elle? Je ne sais pas comment le dire autrement. Comment tenez-vous compte des personnes qui sont touchées par vos règles?

Mr. van Raalte: Madam Chair, to the best of my ability, when a new regulation is put in place, departments, through our rules from the Treasury Board of Canada and the cabinet directive on regulation, are required to publish a regulatory impact assessment with a cost-benefit analysis.

M. van Raalte : Madame la présidente, du mieux que je le peux, lorsqu'un nouveau règlement est mis en place, les ministères, en vertu de nos règles du Conseil du Trésor du Canada et de la directive du Cabinet sur la réglementation, sont tenus de publier une étude d'impact de la réglementation assortie d'une analyse coûts-avantages.

That cost-benefit analysis is at a national level. It includes a small business lens. We have to be transparent about what the specific implications may be for small and medium-sized enterprises, but the cost is calculated at the national impact level. The regulatory impact analysis may — and I say "may" — have to identify the potential number of organizations impacted, and so you could derive an individual cost perspective.

Cette analyse est effectuée à l'échelle nationale. Elle tient compte de la perspective des petites entreprises. Nous devons faire preuve de transparence quant aux répercussions particulières que peuvent subir les petites et moyennes entreprises, mais le coût est calculé en fonction de l'impact national. L'analyse d'impact de la réglementation peut — et je dis bien « peut » — devoir recenser le nombre potentiel d'organisations touchées, et vous pourriez donc en tirer une perspective de coûts individuels.

The Chair: That's fine. We won't —

La présidente : C'est bien. Nous n'allons pas...

Mr. van Raalte: The corollary is when we remove a regulation from the books, we do not then do a relieving impact assessment, which I think is what you're looking for.

M. van Raalte : Le corollaire est que, lorsque nous retirons un règlement des livres, nous ne faisons pas alors une analyse d'impact de l'allégement, ce qui est, je pense, ce que vous recherchez.

The Chair: Yes, that's what I'm getting at.

La présidente : Oui, c'est là où je veux en venir.

Senator Bellemare: I have a question; I don't know if it's related to that. I remember when I was, in the past, on another committee. We passed this bill called Incorporation by Reference in Regulations Act. Is there anything in the bill that we actually have that is in relation to this act? That was controversial at that time, and I want to know if there is any relation in the bill about that.

La sénatrice Bellemare : J'ai une question; je ne sais pas si elle est liée à cela. Je me souviens quand j'étais, dans le passé, dans un autre comité, nous avons adopté ce projet de loi intitulé « Loi sur l'incorporation par renvoi dans les règlements ». Y a-t-il quoi que ce soit dans le projet de loi que nous avons actuellement qui soit lié à cette loi? C'était controversé à l'époque, et je veux savoir si le projet de loi est lié à ce sujet.

Mr. van Raalte: Madam Chair, will you permit me to do a quick scan of my notes so I will be complete in my response to the senator's question? If there is another one, you could come back to me.

The Chair: Absolutely. That would be fair.

Senator C. Deacon: With delight, I will speak with Ms. Miller. I want to look at those amendments that you have had under your control that you have run the process on. Where have you found limitations, potentially in the process as it exists today? Concerns about resource limitations, capacity limitations — areas where, if we are to advance this and recommend in our observations, for example, that this process be expanded or that you be given more support to enable more irritants to be eliminated. I propose that the name of the act be changed to the regulatory irritant elimination act. What advice would you have for us in terms of enhancing the process to make sure it does not create future problems, and that it achieves its full potential, as I think you and many other public servants see it as being?

Ms. Miller: Thank you, I will respond to the part of the question that I am able to respond to. Unfortunately, it will call my colleague Mr. van Raalte into play for part of it, so he will have a part of this question. But I can certainly speak to my experience with these particular amendments and how the process served them.

I would say that the process, in our case, worked extremely well for the set of amendments that we have before us precisely because they fit the purpose of the bill very well, which is not to do things that require additional consultation or represent a new direction but serve to address, as Mr. van Raalte put it, some of the plaque in the system. In that case, I certainly felt that the purpose is clear. We are able to, I hope, clearly explain the purpose of the amendments to this committee and to other parliamentarians as required, and then be able to follow the legislative process through.

I mentioned the case of the Trademarks Act amendments and that there is a bit of a distinction between things that need to get done in legislation. I think that's an example of how you can see that this process is not appropriate for all types of things that might need to get done. In our case, there was a bit of a distinction. Some things can get done through this bill and some things should follow another path, and the process enabled us to make that distinction.

M. van Raalte : Madame la présidente, me permettez-vous de parcourir rapidement mes notes afin que ma réponse à la question de la sénatrice soit complète? S'il y en a une autre, vous pourrez revenir à moi.

La présidente : Absolument. Ce serait juste.

Le sénateur C. Deacon : Avec plaisir, je vais parler à Mme Miller. Je veux examiner les modifications que vous avez proposées et sur lesquelles vous avez lancé le processus. Où avez-vous trouvé des limites, éventuellement, dans le processus tel qu'il existe aujourd'hui? Des préoccupations concernant les limites sur le plan des ressources, les limites sur le plan des capacités — des domaines où, si nous devons aller de l'avant et recommander dans nos observations, par exemple, que le processus soit élargi ou que vous receviez plus de soutien pour permettre l'élimination d'un plus grand nombre d'irritants. Je propose que le nom de la loi soit changé pour « Loi sur l'élimination réglementaire des irritants ». Quels conseils nous donneriez-vous pour améliorer le processus afin que l'on s'assure qu'il ne crée pas de problèmes futurs et qu'il réalise son plein potentiel, comme je pense que vous et de nombreux autres fonctionnaires le voyez?

Mme Miller : Merci, je vais répondre à la partie de la question à laquelle je suis en mesure de répondre. Malheureusement, cela fera intervenir mon collègue, M. van Raalte pour une partie de la réponse, donc il aura une partie de la question. Mais je peux certainement parler de mon expérience avec ces modifications particulières et de la manière dont le processus les a servies.

Je dirais que le processus, dans notre cas, a fonctionné extrêmement bien pour la série d'amendements qui nous sont proposés, précisément parce qu'ils correspondent très bien à l'objectif du projet de loi, soit de ne pas faire des choses qui nécessitent une consultation supplémentaire ou qui représentent une nouvelle orientation, mais qui servent à éliminer, comme M. van Raalte l'a dit, une partie de la plaque dans le système. Dans ce cas, je pense certainement que l'objectif est clair. Nous sommes en mesure, je l'espère, d'expliquer clairement l'objectif des modifications au comité et à d'autres parlementaires, au besoin, puis de suivre le processus législatif jusqu'au bout.

J'ai mentionné le cas des modifications de la Loi sur les marques de commerce et dit qu'il y avait une certaine distinction entre les choses qui doivent être faites dans la Loi. Je pense que c'est un exemple de la façon dont vous pouvez voir que le processus n'est pas approprié pour tous les types de choses que l'on pourrait devoir faire. Dans notre cas, il y avait une certaine distinction. Certaines choses peuvent être faites par l'intermédiaire de ce projet de loi, et d'autres devraient suivre une autre voie, et le processus nous a permis d'établir cette distinction.

As to the forward-looking, I would have to defer to Mr. van Raalte and his team on that question, since they are the keepers of that process. But I can confirm it has worked well for this set of amendments here today.

The Chair: Mr. van Raalte, are you ready to answer all sorts of questions?

Mr. van Raalte: It's my job to be ready, Madam Chair. I hope my responses are satisfactory. I will point to older examples that, again, we are trying to clean up, and it is the way we think about the world in the day of the context. Legislation for future proofing needs to avoid specifying technology that is to be used to achieve an outcome. You want to draft your legislation and your regulations with a view to achieving an outcome, the "what" we want to do, and avoid defining how we're going to do it. You may be familiar with examples of both legislation and regulations that talk about using a fax machine, or that talk about needing a wet signature, and that's the law. The law is that you must provide a wet signature. That is an example of non-future proofing. You want the policy advice for the drafters not to define how we're going to do something, but what we want to achieve from a policy objective. That's the broad principle.

I would balance that with, when we engage stakeholders generally in the development of outcome-based regulations, you get a lot of pushback from their lawyers in wanting us to define the "how." You're trying to build an agile, flexible system that says, you tell us how you're going to achieve that outcome, but because of risk tolerance, you do get a little bit of pushback. From the maturity of the Canadian regulatory framework system, we still have a way to go in partnership with those stakeholders.

Senator C. Deacon: If I could follow up on that specific point, Mr. van Raalte. Do you see that it is the more traditional stakeholders who are wanting to define the process because they have a vested interest in the existing process? They've got, in many cases, a large invested capital base. Is that a factor of you not potentially including enough new entrants in the process, or is there a risk that might be a factor? That you're not hearing from the voices that want to make sure that the "what" is the anchor upon which it is embedded and not the "how," because the "how" could change over time and allow for new innovation, and that increases productivity growth and creates opportunity for Canadians. I'm wondering if maybe it's a factor of whom you are listening to. Is that a consideration?

Pour ce qui est des perspectives, je devrais m'en remettre à M. van Raalte et à son équipe sur cette question, puisqu'ils sont les gardiens de ce processus. Je peux confirmer que cela a bien fonctionné pour cette série d'amendements proposés ici aujourd'hui.

La présidente : Monsieur van Raalte, êtes-vous prêt à répondre à toutes sortes de questions?

M. van Raalte : C'est mon travail d'être prêt, madame la présidente. J'espère que mes réponses seront satisfaisantes. J'attirerai l'attention sur des exemples plus anciens de choses que, encore une fois, nous essayons de corriger, et c'est ainsi que nous voyons le monde dans le contexte. La législation pour la protection future doit éviter de préciser la technologie à utiliser pour atteindre un résultat. Vous voulez rédiger vos lois et vos règlements dans le but d'atteindre un résultat, la chose que nous voulons faire, et éviter de définir la façon dont nous le ferons. Vous connaissez peut-être des exemples de lois et de règlements qui parlent de l'utilisation d'un télécopieur ou de la nécessité d'une signature manuscrite, et c'est la loi. Selon la loi, vous devez fournir une signature manuscrite. C'est un exemple de non-prévoyance. Vous voulez que les conseils stratégiques pour les rédacteurs définissent non pas comment nous allons faire quelque chose, mais ce que nous voulons atteindre comme objectif stratégique. C'est le principe général.

J'équilibrerais cela avec le fait que, lorsque nous sollicitons les parties prenantes de façon générale dans l'élaboration de règlements fondés sur les résultats, leurs avocats se rebiffent et veulent que nous définissions le « comment ». Vous essayez de construire un système agile et souple qui dit : vous nous dites comment vous allez atteindre ce résultat, mais en raison de la tolérance au risque, vous obtenez un peu de résistance. D'après la maturité du système de cadre réglementaire canadien, nous avons encore du chemin à parcourir pour collaborer avec ces intervenants.

Le sénateur C. Deacon : Si je peux poursuivre sur ce point précis, monsieur van Raalte... Savez-vous si ce sont les intervenants plus traditionnels qui veulent définir le processus parce qu'ils ont un intérêt direct dans le processus existant? Ils ont, dans de nombreux cas, beaucoup de capital investi. Est-ce un facteur qui vous empêche d'inclure potentiellement de nouveaux venus dans le processus, ou est-ce un risque qui pourrait être un facteur? Vous n'entendez pas les voix qui veulent s'assurer que le « quoi » est le point d'ancrage sur lequel il repose et non le « comment », parce que le « comment » pourrait changer avec le temps et permettre de nouvelles innovations, ce qui augmente la croissance de la productivité et crée des occasions pour les Canadiens. Je me demande s'il ne s'agit pas d'un facteur qui tient aux personnes que vous écoutez. Est-ce une considération?

Mr. van Raalte: Absolutely. You get some detail on that from individual regulatory departments, where they experience that and how they attempt to broaden those consultations on their specific regulatory packages. But in general, your observation is valid, senator.

Senator C. Deacon: Thank you.

The Chair: I think that is important. We're not asking the BlackBerry to be the tool for the system.

Senator Loffreda: My question is on the Canada Business Corporations Act, the Canada Cooperatives Act, and the Canada Not-for-profit Corporations Act. I remember that during my accounting days, when we went from a notice to a reader to an audit, we would always verify the annual return, and many times those annual returns weren't proper. The small business man, the entrepreneur, would be exceptional at running his business, but on the administrative side at times a little negligent in keeping those returns up to date. We would update them when we had an audit.

Is there not another way for the government to know that the business is active rather than the small-business man filling out an annual update statement every year? Because it adds to administration, and if we could relieve some administration from our small- and-medium-sized enterprises, I think it would be an advantage for all. Yes, when the accountants come in, as I mentioned, when there is work being done, it's on the checklist, it is updated. I remember so many years, countless times, where I had to fill out three or four years because it wasn't done the three or four previous years. The consequences were nominal, obviously. But there are many small businesses in Canada, and maybe there is a better way of knowing they are active rather than sending in the annual update statement.

Ms. Miller: Thank you very much for the question, senator.

It's certainly a very good question and one that gets at the heart of why the government is proposing to make these changes specifically with consideration to the potential burden on businesses because, currently, as you point out, there can be confusion about how to comply with administrative requirements in certain cases, but there are also consequences for failing to do so and particularly around the issue of changing the title from the "annual return" to the "annual update statement."

M. van Raalte : Absolument. Vous obtenez certains détails à ce sujet de la part des ministères de réglementation individuels : ils vivent cette expérience et parlent de la façon dont ils tentent d'élargir ces consultations sur leurs ensembles réglementaires particuliers. Mais, de façon générale, votre observation est valide, monsieur le sénateur.

Le sénateur C. Deacon : Merci.

La présidente : Je pense que c'est important. Nous ne demandons pas au BlackBerry d'être l'outil pour le système.

Le sénateur Loffreda : Ma question porte sur la Loi canadienne sur les sociétés par actions, la Loi canadienne sur les coopératives et la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Je me souviens que, pendant les années où je faisais de la comptabilité, lorsque nous sommes passés d'un avis au lecteur à une vérification, nous vérifiions toujours la déclaration annuelle, et bien souvent, cette déclaration annuelle n'était pas correcte. Le petit homme d'affaires, l'entrepreneur, était exceptionnel pour ce qui est de la gestion de son entreprise, mais du point de vue administratif, il était parfois un peu négligent dans la mise à jour de ces déclarations. Nous les mettions à jour lorsque nous faisions une vérification.

Y a-t-il un autre moyen pour le gouvernement de savoir que l'entreprise est active au lieu que le petit entrepreneur remplisse chaque année une déclaration de mise à jour annuelle? Parce que cela ajoute à l'administration, et si nous pouvions atténuer un peu le fardeau administratif de nos petites et moyennes entreprises, je pense que cela serait un avantage pour tout le monde. Oui, quand les comptables viennent, comme je l'ai dit, quand des travaux sont faits, cela figure sur la liste de contrôle, c'est mis à jour. Je me souviens de tant d'années, d'innombrable fois, où j'ai dû m'occuper de le faire pour trois ou quatre exercices, parce que cela n'avait pas été fait les trois ou quatre exercices précédents. Les conséquences étaient minimes, évidemment. Mais il y a de nombreuses petites entreprises au Canada, et il existe peut-être une meilleure façon de savoir si elles sont actives plutôt que d'envoyer la déclaration de mise à jour annuelle.

Mme Miller : Merci beaucoup de la question, monsieur le sénateur.

C'est assurément une très bonne question et une question qui va au cœur de la raison pour laquelle le gouvernement propose d'apporter ces changements en particulier, en tenant compte du fardeau potentiel pour les entreprises parce que, à l'heure actuelle, comme vous l'avez mentionné, il peut y avoir une confusion sur la façon de se conformer aux exigences administratives dans certains cas, mais il y a aussi des conséquences au fait de ne pas le faire, particulièrement en ce qui concerne le changement du titre, de « rapport annuel » à « déclaration de mise à jour annuelle ».

The goal there is to avoid the confusion that could cause a business, whether it's large or small, not to file those returns — or the annual update statements, as they will be called — as required by Corporations Canada, which could in terms of consequences cause a corporation to be dissolved. The registry that Corporations Canada maintains — it is important that it is kept up to date, and this is the process that currently exists in legislation. The goal there, of course, is allowing the full range of stakeholders, whether it's investors or consumers or financial institutions, to be informed and make those informed decisions about corporations that are federally incorporated in Canada.

The goal is to simplify what is required for businesses, to make it clearer and to help them avoid consequences that we obviously don't want to see come to pass.

Senator Loffreda: Thank you.

The Chair: Mr. Spicer, we have connected with you. Lucky you, you have heard the 10,000 questions that we've asked. You can just pick one and comment on it and we'll get you back into the conversation here. Thank you.

David Spicer, Vice President, Legislative Policy and Regulatory Affairs, Measurement Canada, Innovation, Science and Economic Development Canada: Obviously, I did miss a few questions, but I believe Senator Bellemare was asking about the unintended consequences with respect to some of these amendments. That is an excellent point and something that regulators, in general, always have to consider when amending either legislation or regulations.

For example, the proposal that we have with the Weights and Measures Act has a temporary permission ability, so companies can bring technology forward and it can be put on the market faster. We have built-in checks and balances there. For example, we have a time limit on how long the temporary permission will last. There are terms and conditions that we may want to set. For example, it could only function in this kind of environment or be installed in this kind of environment, and those sorts of things.

We try, to the extent possible, to take those into account. Again, quite rightly, we have checks and balances in place not only to protect Measurement Canada but also the companies that are wanting to install these technologies.

The Chair: Thank you for jumping into that. Can you give us, as some senators have requested here, a couple of examples of something that you're proposing that you think will change somebody's life for the better?

L'objectif est d'éviter la confusion qui pourrait amener une entreprise, grande ou petite, à ne pas produire ces rapports — ou les déclarations de mise à jour annuelles, comme elles seront appelées — comme l'exige Corporations Canada, ce qui pourrait entraîner la dissolution d'une société. Le registre que tient Corporations Canada... Il est important qu'il soit mis à jour, et c'est le processus qui existe actuellement dans la loi. L'objectif est bien sûr de permettre à tous les intervenants, qu'il s'agisse d'investisseurs ou de consommateurs, ou encore d'une institution financière, d'être informés et de prendre des décisions éclairées sur les sociétés constituées à l'échelon fédéral au Canada.

L'objectif est de simplifier ce qui est requis pour les entreprises, de rendre le processus plus clair et de les aider à éviter des conséquences que nous ne voulons évidemment pas voir se produire.

Le sénateur Loffreda : Merci.

La présidente : Monsieur Spicer, nous pouvons communiquer avec vous. Vous avez de la chance, car vous avez entendu les 10 000 questions que nous avons posées. Vous pouvez juste en choisir une et la commenter, puis nous vous ramènerons dans la conversation. Merci.

David Spicer, vice-président, Politique législative et affaires réglementaires, Mesures Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada : Certes, j'ai manqué quelques questions, mais je crois que la sénatrice Bellemare s'interrogeait sur les conséquences imprévues de certains de ces amendements. C'est un excellent point, et c'est quelque chose que les organismes de réglementation, en général, doivent toujours prendre en considération lorsqu'ils modifient une loi ou un règlement.

Par exemple, la proposition qui nous est soumise concernant la Loi sur les poids et mesures prévoit une capacité d'autorisation temporaire, de sorte que les entreprises peuvent présenter une technologie et la mettre sur le marché plus rapidement. Nous avons intégré un système de freins et de contrepoids. Par exemple, la durée de l'autorisation temporaire est limitée. Il y a des conditions que nous pouvons devoir fixer. Par exemple, certaines choses ne pourraient fonctionner que dans un type d'environnement ou être installées dans un autre type d'environnement, et ce genre de choses.

Dans la mesure du possible, nous essayons d'en tenir compte. Encore une fois, à juste titre, nous disposons d'un système de freins et de contrepoids pour protéger non seulement Mesures Canada, mais aussi les entreprises qui veulent installer ces technologies.

La présidente : Merci de vous être lancé dans cette discussion. Pouvez-vous nous donner, comme certains sénateurs l'ont demandé ici, quelques exemples de ce que vous proposez qui, selon vous, changera la vie d'une personne pour le mieux?

Mr. Spicer: Well, they all will.

The Chair: Yes, of course. Pick your favourite then.

Mr. Spicer: Thank you, Madam Chair, for the question. The substantive amendment to the Weights and Measures Act is that temporary permission authority. We currently have the ability under Weights and Measures to offer what is called a temporary dispensation. Perhaps you're a company with a particularly innovative measuring device, whether that's a load scanner device, for example, or some sort of laser measurement that we haven't seen before. Although we may not have the testing equipment to appropriately test it, we'll be in a position to allow that onto the marketplace, again with those checks and balances, in a way that allows it to be tested.

We will monitor those results back and forth with the company in question as it rolls out. Then at the end of that test period, we'll be able to have a better idea of whether that's something we want to approve going forward or if we still need to do some more work if we don't yet have a particular piece of equipment.

That one, for sure, I think, will change lives. Well, that may be a bit of an overstatement, but in any case, the moves that Measurement Canada are making here are largely in response to our regulations and laws being very prescriptive. They're very old. We're trying to add some flexibility for folks.

The Chair: You've raised an interesting point here, and this may go to the larger issue. If we keep things in this system a little more temporary, say if we test this for six months or a year, then it should be way less complicated to undo it if it doesn't work out, and it will still give you time to get the feedback.

Mr. Spicer: Correct. That's right. Again, these would likely be devices that are used in limited circumstances and, again, that's a condition that we could put on that temporary permission. We could sort of say you can roll out 5 or 10 or 50 of these things.

The Chair: Because that may just apply to other sessions. So let's hear from Ms. Miller, if we could, on whether that's even applicable in the world you're dealing with. Could we test-drive some stuff before we carve it in stone?

Ms. Miller: Thank you very much for that question. In my world, it depends a little bit on the distinction between legislation and regulations. I have referred a couple of times to

M. Spicer : Eh bien, tout ce que l'on propose le fera.

La présidente : Oui. Dans ce cas, quelle est votre proposition favorite?

M. Spicer : Merci de la question, madame la présidente. L'amendement de fond à la Loi sur les poids et mesures est celui qui concerne le pouvoir de permission temporaire. Présentement, nous sommes habilités, sous le régime de la Loi sur les poids et mesures, à offrir ce qu'on appelle une dispense temporaire. Disons que vous avez une entreprise qui possède un appareil de mesure particulièrement novateur, par exemple un scanner de charge ou un appareil de mesure au laser, que nous n'avons jamais vu auparavant. Il est possible que nous n'ayons pas l'équipement approprié pour mettre ces appareils à l'essai, mais nous pourrons quand même autoriser leur mise en marché — encore une fois, moyennant freins et contrepoids —, et les mettre à l'essai de cette façon.

Nous allons surveiller les résultats en échangeant de l'information avec l'entreprise concernée alors que le produit entre sur le marché. Puis, à la fin de cette période d'essai, nous saurons plus clairement si nous voulons approuver l'appareil ou si nous voulons pousser un peu plus loin, si nous n'avons pas encore la pièce d'équipement dont nous avons besoin.

Je suis sûr que cette modification va changer des vies, du moins je le pense. Bon, j'exagère peut-être un peu, mais le fait est que, si Mesures Canada fait cela présentement, c'est parce nos règlements et nos lois sont très prescriptifs. Ils sont très vieux. Ce que nous essayons de faire, c'est donner un peu plus de flexibilité aux gens.

La présidente : Vous soulevez un point intéressant, et peut-être qu'il y a un lien à faire avec l'enjeu dans son ensemble. Si, dans ce système, les essais temporaires étaient un peu plus longs, disons que la mise à l'essai dure six mois ou un an, alors ce serait sans doute beaucoup moins compliqué de faire marche arrière si cela ne fonctionne pas, et nous aurions tout de même suffisamment de temps pour recueillir des commentaires.

M. Spicer : Exact, vous avez vu juste. Encore une fois, il s'agira probablement d'appareils à usage limité. Cela pourrait être, encore une fois, une condition qu'on pourrait imposer pour les permissions temporaires. On pourrait dire, par exemple, vous pouvez sortir seulement 5 ou 10 ou 50 de ces appareils sur le marché.

La présidente : Parce que cela pourrait très probablement s'appliquer à d'autres séances. Si possible, j'aimerais savoir si Mme Miller pense que ce serait même applicable dans votre milieu. Est-ce qu'on peut faire des mises à l'essai, avant de prendre une décision finale?

Mme Miller : Merci beaucoup de la question. Dans mon milieu, cela dépend jusqu'à un certain point des distinctions entre les lois et la réglementation. J'ai mentionné deux ou trois

changes to the Trademarks Act where regulations are required to address some of the more stakeholder-facing aspects of the requirements.

Sometimes you use regulations as well to get at some of the other questions that colleagues have raised, questions about the how. Sometimes, if you're going to give guidance about the way in which a thing might be done, which might depend on changing technology, might depend on some of the changing factors, regulations which are easier to change and have a less set-in-stone character then legislation might be the right place to do it.

I would also say, though, that there are opportunities to be responsive within the proposals that I have discussed. For example, the question of changing the way that notices of bankruptcies are required to be published is a perfect example of an area where local newspapers at one time were the best way to reach the right group of people. Now we're recognizing through these amendments that there are a whole variety of ways that might actually be more effective for the sake of the bankruptcy. That would be a pretty good example of what you're getting at.

The Chair: Mr. van Raalte, do you want to comment on that, the idea of maybe making more things temporary until we test drive them?

Mr. van Raalte: Absolutely, Madam Chair.

More broadly, different countries, and even within the Government of Canada itself, are testing and using what we call regulatory sandboxes. Those are regulations that allow you to exempt new products coming to the market from the existing regulation. It goes back to Senator Deacon's point about how to test-drive the new players up against the establishment.

The concept of the sandbox says that, within these boundaries, you are exempt from the rules that exist, and we will figure out a new rule set that is fair and equitable but allows the innovation to happen. The sandboxes within the federal system are limited. Transport Canada has a sandbox. I believe they're using it now to test-drive regulations on "unpersoned" drones because those are new technologies. We don't have regulations for drones. We need to figure that out. There's lots of potential competition there. They'll probably thank me for volunteering them, but I think that would be an example. We're waiting for the lessons learned on that, ourselves, Madam Chair and senators, so I don't want to get out ahead of them doing that.

The Chair: That's good.

fois les modifications à la Loi sur les marques de commerce, où il faut des règlements qui visent les aspects des exigences qui concernent surtout les intervenants.

Parfois, les règlements servent aussi pour régler certaines autres questions que mes collègues ont soulevées, des questions pratiques. Parfois, pour fournir une orientation quant à la façon dont quelque chose pourrait être fait, lorsque cela dépend de l'évolution de la technologie ou de certains facteurs changeants, il est plus facile de changer des règlements, parce qu'ils sont moins définitifs qu'une loi, et c'est donc le bon outil à utiliser.

J'ajouterais aussi, cependant, que mes propositions offrent des occasions de nous adapter. Par exemple, il y a la proposition de modifier les exigences relatives à la publication d'un avis de faillite. C'est un exemple parfait, parce qu'avant, les journaux locaux étaient la meilleure façon d'informer les bonnes personnes, tandis qu'aujourd'hui, nous sommes conscients, comme le reflètent ces amendements, qu'il y a tout un éventail d'autres moyens qui seraient effectivement plus efficaces, dans le cas d'une faillite. Voilà un très bon exemple du message que nous voulons faire passer.

La présidente : Monsieur van Raalte, avez-vous des commentaires à faire sur l'idée de peut-être autoriser temporairement plus de choses jusqu'à ce que nous puissions les mettre à l'essai?

M. van Raalte : Absolument, madame la présidente.

De façon plus globale, il y a d'autres pays — et même d'autres organisations du gouvernement du Canada lui-même — qui utilisent ce qu'on appelle des bacs à sable réglementaires pour leurs mises à l'essai. La réglementation vous permet d'exempter de nouveaux produits qui entrent sur le marché de la réglementation existante. Cela nous ramène à ce que le sénateur Deacon a dit quant à la façon dont on peut mettre les nouveaux acteurs à l'essai, pour les comparer aux institutions.

Le concept du bac à sable, c'est un environnement circonscrit dans lequel les règles existantes ne s'appliquent pas, et c'est ainsi qu'on élabore un nouvel ensemble de règles justes et équitables, mais également propices à l'innovation. Le système fédéral a un nombre limité de bacs à sable. Transports Canada en a un. Je crois qu'il l'utilise présentement pour mettre à l'essai la réglementation sur les drones « sans pilote », parce que ce sont de nouvelles technologies. Nous n'avons pas de règlement sur les drones. Il faut en élaborer un. Il y a énormément de concurrence potentielle dans ce secteur. Peut-être que le secteur des drones va me remercier de l'avoir porté volontaire, mais je pense que c'est un exemple. Nous-mêmes, nous attendons de voir quelles leçons on en retiendra, madame la présidente et sénateurs et sénatrices, alors je ne veux pas trop en dire jusqu'à ce que cela soit fait.

La présidente : Bien.

Mr. van Raalte: But that's a good example of what you're getting at.

The Chair: Yes, and what we can do to be helpful in terms of responding to this.

[*Translation*]

Senator Gignac: If I understand correctly, section 159 of the bill amends the Department of Citizenship and Immigration Act so that personal information under the control of Immigration, Refugees and Citizenship Canada may be shared with any department, federal or provincial agency or Crown corporation within the limits set out.

Madam Chair, you asked if there were examples of ways to improve people's lives. Were there not examples here of ways that could make life more difficult for immigrants who have received citizenship? The documentation we have received indicates that the disclosure of information under this amendment will help Global Affairs Canada evacuate people with permanent resident status or people without status.

Are we really talking about modernization — administrative relief — or are we giving more power to the federal government to react more quickly on the immigration front?

As a second question, has there been any consultation with the provinces on this issue? Because we are also talking about personal health information, and as far as I know, health is a provincial jurisdiction.

[*English*]

The Chair: Mr. van Raalte, do you want to take that one on?

Mr. van Raalte: Madam Chair, I would have to defer that response to colleagues from the appropriate department. I believe that issue will be studied by the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology. It's a more than fair question, but I'm not the right person to answer it.

[*Translation*]

Senator Gignac: Can you provide us with a written response?

[*English*]

The Chair: We'll hear from the committee that is looking at that, but it raises the question about once you've acknowledged a technology, then what that technology is capable of leapfrogs ahead. Yes, unintended consequences, absolutely.

M. van Raalte : Mais c'est un bon exemple, pour répondre à votre question.

La présidente : Oui, et aussi un exemple de ce que nous pouvons faire pour intervenir de façon utile dans ce dossier.

[*Français*]

Le sénateur Gignac : Si je comprends bien, l'article 159 du projet de loi modifie la Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration afin que les renseignements personnels relevant d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada puissent être partagés avec tout ministère, tout organisme fédéral ou provincial, ou toute société d'État dans les limites prévues.

Madame la présidente, vous avez demandé s'il y avait des exemples pour améliorer la vie des gens. N'y avait-il pas ici des exemples qui pourraient compliquer la vie des immigrants qui ont reçu la citoyenneté? La documentation que nous avons reçue indique que la divulgation des renseignements en vertu de la présente modification aidera Affaires mondiales Canada à évacuer les personnes ayant le statut de résident permanent ou les personnes sans statut.

Parlons-nous vraiment d'une modernisation — allègement administratif — ou donnons-nous plutôt plus de pouvoir au gouvernement fédéral pour réagir plus vite sur le plan de l'immigration?

Comme seconde question, une consultation a-t-elle été faite auprès des provinces à cet effet, car on parle aussi des renseignements personnels sur la santé et à ce que je sache, la santé est de compétence provinciale?

[*Traduction*]

La présidente : Monsieur van Raalte, voulez-vous répondre à la question?

M. van Raalte : Madame la présidente, je vais devoir renvoyer la question à mes collègues du ministère concerné. Je crois que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie va se pencher sur la question. C'est une excellente question, mais je ne suis pas la bonne personne pour y répondre.

[*Français*]

Le sénateur Gignac : Pouvez-vous nous fournir une réponse par écrit?

[*Traduction*]

La présidente : Nous allons avoir de l'information de la part du comité qui s'en occupe, mais cela soulève une autre question; je parle des bonds technologiques qui pourraient être faits, une fois la technologie admise. Il pourrait tout à fait y avoir des conséquences inattendues.

Senator Smith: Going back to Senator Bellemare's question about avoiding possible unintended consequences associated with making some of the changes to the 29 acts in Bill S-6, are there processes in place to ensure that any undesirable outcomes from these changes are quickly rectified? Is there a mechanism to do so? How often do you run into these types of situations?

The Chair: We keep coming back to this point, so I think it's an important one. Everybody is coming at it from a different place. You write the regulation and there's almost an instant response from somewhere — industry, whoever it may be — saying, "Oh, my God, I didn't think about this." Then what happens?

Mr. van Raalte: Thank you for the question, Madam Chair. I have two streams of response for that.

In some cases, they are straightforward legislative changes that are being proposed and there's no further regulatory change to follow up. Those legislative changes are attempts to provide legal clarity. They're attempts to fix very technical drafting issues.

If there were a follow-up, if there were unintended consequences, there would have to be a feedback loop and we would have to go through the process of amending that legislation again to fix that problem. There's been due diligence by the challenge function within central agencies to try to avoid that, but again, I can't promise you that we're perfect human beings.

The second stream is that many of these changes then require subsequent regulatory changes to fully remove the irritant or the legislation that is preventing better regulation. That regulatory development process will include, under the Cabinet Directive on Regulation, the full consultation cycle with stakeholders that departments have to follow. There's pre-consultation on the broad policy objectives, there's the formal consultation under the *Canada Gazette* process, and then there's the implementation consultation as departments move forward on how the regulations are going to be implemented.

Senator Smith: How long will those processes take place in a normal situation? It's not a normal situation, but could you give me an idea of how long these processes would take?

Mr. van Raalte: It generally takes between 18 and 24 months for the full regulatory development cycle to go from conception to approval by Treasury Board ministers. It depends, senator, on how complicated the proposal may be and how dynamic

Le sénateur Smith : Pour revenir à la question de la sénatrice Bellemare sur les moyens d'éviter les éventuelles conséquences inattendues de certaines modifications proposées aux 29 lois, dans le projet de loi S-6, y a-t-il des processus établis qui nous assurent que tout résultat nuisible découlant de ces modification pourra être corrigé rapidement? Y a-t-il un mécanisme pour cela? Combien de fois vous arrive-t-il d'être mis face à ce genre de situations?

La présidente : Nous revenons toujours à cette question, et cela montre son importance, selon moi, même si tout le monde la pose dans une perspective différente. Lorsqu'on rédige un règlement, il va y avoir une réponse presque instantanée venant de quelque part — de l'industrie ou ailleurs —, qui fait qu'on se dit « Mon Dieu, je n'avais pas pensé à cela. » Mais qu'arrive-t-il, ensuite?

M. van Raalte : Merci de la question, madame la présidente. J'ai une réponse en deux volets.

Dans certains cas, on propose des modifications directes à la loi, sans qu'il soit nécessaire d'apporter des modifications complémentaires aux règlements. C'est le genre de modifications législatives qui ont comme but de clarifier la loi. Ce sont des tentatives de corriger des détails très pointus dans le libellé.

S'il y a un suivi à faire, s'il y a des conséquences inattendues, alors il faut une boucle de réaction, et nous devrons modifier à nouveau la loi pour corriger le problème. La fonction de remise en question des organismes centraux est là pour assurer la diligence raisonnable, pour éviter ce genre de choses, mais, encore une fois, je ne peux pas vous garantir que nous sommes parfaits.

La deuxième chose, c'est que de nombreuses modifications supposent ensuite des modifications réglementaires pour éliminer entièrement ce qui pose problème ou la disposition législative qui empêche d'améliorer la réglementation. Conformément à la Directive du Cabinet sur la réglementation, le processus d'élaboration de la réglementation comprend un cycle complet de consultations auprès des intervenants, et les ministères doivent suivre ce processus. Il y a des consultations préalables sur les objectifs stratégiques généraux, une consultation officielle dans le cadre du processus de la *Gazette du Canada*, puis une consultation sur la mise en œuvre lorsque les ministères vont de l'avant avec la mise en œuvre de la réglementation.

Le sénateur Smith : Combien de temps prennent tous ces processus, habituellement? La situation actuelle n'est pas habituelle, mais peut-être pourriez-vous me donner une idée de la durée de ces processus?

M. van Raalte : Généralement, un cycle complet d'élaboration de la réglementation, de la conception jusqu'à l'approbation par les ministres du Conseil du Trésor, prend entre 18 et 24 mois. Cela va dépendre, monsieur le sénateur, de la

stakeholders' interests may be. It can move a lot faster with some political energy, but in general we say between 18 and 24 months.

Senator Smith: Are there ever situations where this type of question would be put in abeyance for a later date because there could be other priorities that are more important?

Mr. van Raalte: If I understand the question, each department publishes a Forward Regulatory Plan — again, that's part of our requirements — so that stakeholders are aware of what is upcoming in terms of the potential workload they may have from a consultation perspective, and to have early engagement with departments.

The sequencing of how different regulatory proposals come from each cabinet minister depends on both the development of the proposal and the challenge function by my colleagues on the other side of the shop in Regulatory Affairs, but also in terms of the government's priorities.

Senator Smith: Thank you.

The Chair: Who triggers the minister or cabinet? Is this just because they've been lobbied by an industry? What triggers the process for you to put this on the agenda: topic A, rule B?

Mr. van Raalte: Madam Chair, it's a fine art, I would say, of readiness and gatekeeping. At any Treasury Board meeting there could be — and it's very anecdotal — a hundred proposals being considered. It depends on the resource capacity of both sponsoring departments on regulatory proposals and the intake capacity of my colleagues within Regulatory Affairs.

The Chair: What I'm asking is this: Of the hundred, who decides which five you're going to do?

Mr. van Raalte: Department by Department, that's the minister's prerogative.

Senator C. Deacon: You've given me hope in terms of talking about regulatory sandboxes. They need clear principles for operation in order to encourage innovators to be a part of them and do so in a matter that helps those innovators to incorporate the technologies they develop — thanks to ISED and the supports at ISED — and incorporate them into the economy. So thank you; I'm glad to hear about the sandboxes.

I want to ask you about standards development processes outside of government helping to streamline the regulatory modernization process. Clearly, there's a capacity limitation. We

complexité de la proposition et de la volonté des intervenants intéressés. Les choses peuvent aller beaucoup plus vite quand il y a une volonté politique, mais en général, c'est entre 18 et 24 mois.

Le sénateur Smith : Est-ce qu'il y a des situations où on met en suspens ce genre de question jusqu'à une date ultérieure, parce que d'autres priorités sont plus importantes?

M. van Raalte : Si je comprends bien votre question, chaque ministère publie un plan prospectif de la réglementation — encore une fois, cela fait partie de nos exigences —, afin que les intervenants soient au courant de ce qui s'en vient et qu'ils puissent gérer la charge de travail éventuelle dont ils pourraient devoir s'acquitter aux fins de la consultation, et aussi afin d'assurer une mobilisation précoce des ministères.

L'ordre de présentation des diverses propositions en matière de réglementation de chaque ministère dépend à la fois de l'élaboration de la proposition et de la fonction de remise en question, dont sont chargés mes collègues d'Affaires réglementaires, à l'autre bout, mais il dépend aussi des priorités du gouvernement.

Le sénateur Smith : Merci.

La présidente : Qu'est-ce qui initie une action du ministre ou du Cabinet? Est-ce qu'il suffit qu'une industrie fasse du lobbying? Qu'est-ce qui déclenche ce processus pour que vous inscrivez cela à l'ordre du jour : sujet A, règle B?

M. van Raalte : Madame la présidente, je dirais que c'est un jeu d'équilibre entre la préparation et la sélection. À chaque réunion du Conseil du Trésor, il peut y avoir — et je dis cela de façon très anecdotique — une centaine de propositions à l'étude. Les décisions dépendent des ressources du ministère qui parraine la proposition réglementaire et la capacité de traitement de mes collègues d'Affaires réglementaires.

La présidente : Ce que je veux savoir, c'est qui décide, parmi ces centaines de proposition, des cinq que vous avez allez retenir?

M. van Raalte : C'est décidé ministère par ministère; c'est une prérogative ministérielle.

Le sénateur C. Deacon : Vous m'avez donné espoir, quand il a été question des bacs à sable réglementaires. Il faut des principes de fonctionnement clairs pour encourager la participation des innovateurs, et il faut aussi que les choses soient faites de façon à aider les innovateurs à intégrer les technologies qu'ils mettent au point — grâce à ISDE et à ses mesures de soutien — et à les intégrer dans l'économie. Donc, merci; j'ai été content qu'on parle des bacs à sable.

Je voulais vous poser une question sur les processus d'élaboration des normes, à l'extérieur du gouvernement, qui pourraient aider à rationaliser le processus de modernisation de

have a hundred proposals coming in and you're choosing a handful. I'm not doubting that those hundred are important.

So you need to streamline your process. Have you considered working with standards development bodies to help limit the extent of regulatory reform necessary?

Mr. van Raalte: This dovetails nicely with the sandboxes and maybe the hope I've given Senator Deacon in terms of the same agility that may be offered through sandboxes is the type of agility he's speaking to in terms of incorporation by reference — to go back to Senator Bellemare's question about lots of concerns regarding that — is that standards development process.

Without getting overly complicated, there's comfort within the federal system in terms of, as you said, principles and guardrails around experimentation and innovation with sandboxes. Comfort around international standards and recognizing international standards, check, and lots of experience on that.

We've had lots of guidance from the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations about where we can do better on that in terms of those guardrails and how those are managed. Incorporation by reference of domestic standards and then guidance developed by departments would also create greater flexibility and agility.

By "the system," I mean less comfort even among stakeholders, that there has to be the same principles of transparency, consultation and engagement that are embedded in the cabinet directive on regulation around regulation development.

If you delegate the standard recognizing authority to a department, who is overseeing that? As soon as you do that Treasury Board loses oversight, and so that then becomes solely ministerial accountability. It is something we are working on, Madam Chair. I think it's an important evolution in the regulatory framework for the Government of Canada.

That principle idea that Senator Deacon raised is very important.

The Chair: Yes. That's the kind of thing we're looking for precisely, which is where we can give advice, specifically on that.

la réglementation. Nos capacités sont clairement limitées. On reçoit une centaine de propositions, et vous n'en sélectionnez qu'une poignée. Je n'ai aucun doute que ces centaines de propositions sont importantes.

Donc, vous devez rationaliser votre processus. Avez-vous songé à travailler avec des organismes d'élaboration de normes pour aider à limiter l'ampleur des réformes réglementaires nécessaires?

M. van Raalte : Il y a un lien très facile à faire avec les bacs à sable, et peut-être aussi avec l'espoir que j'ai donné au sénateur Deacon, parce que les bacs à sable nous donnent la même flexibilité dont il a parlé, relativement à l'incorporation par renvoi — pour revenir à la question de la sénatrice Bellemare, qui avait beaucoup de préoccupations à ce sujet —, pour le processus d'élaboration des normes.

Sans vouloir utiliser des termes trop compliqués, il y a de la sécurité, dans le système fédéral, parce qu'il y a, comme vous l'avez dit, des principes et des garde-fous qui encadrent l'expérimentation et l'innovation, dans les bacs à sable. Il y a de la sécurité, par rapport aux normes internationales, parce que nous les reconnaissons, et nous reconnaissons aussi les contrôles; nous avons beaucoup d'expérience en la matière.

Le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation nous a offert énormément d'orientation sur ce que nous pouvons améliorer relativement aux garde-fous et à la gestion des garde-fous. L'incorporation par renvoi des normes nationales avec l'orientation connexe fournie par les ministères créeraient une plus grande flexibilité et une plus grande souplesse.

J'entends, par « le système », le fait que pour les intervenants, il n'y aura pas la même sécurité, parce qu'il faut avoir les mêmes principes de transparence, de consultation et de mobilisation que prévoit la Directive du Cabinet sur la réglementation, en ce qui concerne l'élaboration de la réglementation.

Si vous déléguez le pouvoir d'établir les normes à un ministère, qui sera chargé de surveiller cela? Si le Conseil du Trésor perd sa fonction de surveillance, alors il n'y a plus que le ministère qui est responsable. C'est quelque chose sur laquelle on travaille, madame la présidente. Je crois qu'il s'agit d'une évolution importante du cadre réglementaire pour le gouvernement du Canada.

Le sénateur Deacon a soulevé une question très importante en ce qui concerne le principe.

La présidente : Oui. C'est précisément ce qui nous intéresse, de savoir sur quoi devraient porter nos conseils. Cela en particulier.

Senator Loffreda: My final question is on the Budget Implementation Act and on trademarks. We all know the importance of global competitiveness today, and intellectual property and trademarks.

My question is do the proposed changes that you are proposing to Canada's trademark registration process — how do they align with the other jurisdictions globally?

We all know we have to attract investment. We have to attract foreign investment. This must have been an occasion to tweak and fine-tune it in order to attract more investment.

I'd like to have your point of view or elaboration on the following. Does this really meet the assignment and increase our global competitiveness? How do we align with other jurisdictions?

The Chair: Ms. Miller, go ahead.

Ms. Miller: Thank you, Madam Chair.

In terms of the trademark system, I would like to confirm off the top that the senator is exactly right.

The importance of intellectual property in making sure that Canada is an attractive place to do business, an attractive place for Canadian companies to grow and scale up and be able to compete globally, cannot really be overstated. It's an incredibly important asset for businesses to be able to understand and then use and deploy strategically.

Certainly, the government pays close attention to the place of intellectual property as a tool and to the ways it can be deployed to help strengthen all of those conditions. You are absolutely right in the premise of the question.

I would say that in terms of the kind of global perspective on trademarks, one of the important things to be able to do is to emphasize the importance of actually using the trademark that you have, so being able to make strategic decisions around intellectual property but also to maximize their use.

By permitting the entry into force of the amendment, that will really underline the importance of using that intellectual property, that trademark, in Canada; that not only reinforces your brand in Canada, it reinforces it as well globally and permits you to build your brand, not just at home but abroad. This is a very important part of the puzzle.

Le sénateur Loffreda : Ma dernière question va porter sur la Loi d'exécution du budget et sur les marques de commerce. Nous connaissons tous l'importance, sur la scène internationale aujourd'hui, de la compétitivité, de la propriété intellectuelle et des marques de commerce.

Ce que je veux savoir, c'est si les modifications que vous proposez au processus d'enregistrement des marques de commerce au Canada... Dans quelle mesure sont-elles en harmonie avec les autres pays du monde?

Nous savons tous que nous devons attirer des investissements. Nous devons attirer des investissements étrangers. Cela a dû être une occasion de faire de petites modifications et de peaufiner, afin d'attirer plus d'investissements.

Il y a certaines choses sur lesquelles j'aimerais avoir votre point de vue ou des détails : est-ce que cela remplit vraiment l'objectif et permettra d'améliorer notre compétitivité sur la scène mondiale? Comment nous comparons-nous aux autres pays?

La présidente : Allez-y, madame Miller.

Mme Miller : Merci, madame la présidente.

En ce qui concerne notre système de marques de commerce, j'aimerais confirmer, d'emblée, que le sénateur a tout à fait raison.

On ne peut pas surestimer l'importance de la propriété intellectuelle pour ce qui est de s'assurer que le Canada est un pays attrayant pour les entreprises, un endroit attrayant pour les entreprises canadiennes qui veulent croître et se développer ici et pouvoir compétitionner sur la scène mondiale. C'est un atout incroyablement important pour les entreprises, qui doivent la comprendre, puis l'utiliser et la mettre en œuvre stratégiquement.

Le gouvernement surveille certainement de très près le rôle de la propriété intellectuelle en tant qu'outil et la façon dont elle peut être utilisée pour aider à renforcer toutes ces conditions. Ce que vous avez dit, dans la prémisse à votre question, était tout à fait juste.

Je dirais, par rapport à la situation mondiale des marques de commerce, qu'il est important entre autres de pouvoir mettre l'accent sur l'importance de vraiment utiliser votre marque de commerce, afin de pouvoir prendre des décisions stratégiques sur la propriété intellectuelle et aussi d'optimiser son utilisation.

En permettant l'entrée en vigueur de l'amendement, nous allons vraiment souligner l'importance de l'utilisation de la propriété intellectuelle, de la marque de commerce au Canada; parce que non seulement cela renforce votre marque au Canada, mais cela la renforce aussi à l'échelle mondiale et vous permet de la développer, pas seulement ici, mais aussi à l'étranger. C'est une pièce très importante du casse-tête.

Canada is also an important international partner when it comes to trademarks internationally and participates in a variety of international treaties and systems to make sure that the reach of trademarks filed in Canada is also global. That's another important piece of the puzzle.

I would have to return to you with a specific answer as to which other countries this is a specific comparison with, and we could certainly undertake to do that. I think for the department's perspective, though, and for the users of intellectual property, the key factor is really how does it enable you to be internationally competitive? And the steps the Canadian system has taken to improve trademark use are intended to do exactly that.

Senator Loffreda: I would be very interested in the written response.

Ms. Miller: Certainly.

Senator Loffreda: If we compare ourselves to other countries that are having a lot of success and are successful at it, what are they doing that we could be doing? We could then fine-tune our legislation accordingly.

The Chair: That would be helpful for our purposes here.

I want to thank you all very much, Jennifer Miller, David Spicer, James van Raalte, for fielding all of these questions so ably this evening. Who knows? We will look forward to your written statements. We may have other questions for you later. Thank you for your participation this evening.

Our second panel comes from two of the groups that are impacted by these regulations as far as we understand it. I know you are going to explain to us how you have been involved in this process and responding to the changes.

From the Canadian Gas Association, David McConkey; am I saying that correctly?

David McConkey, Director, Operations, Safety and Security, Canadian Gas Association: That's right, thank you.

The Chair: Director of Operations, Safety and Security, from the Canadian Gas Association. From Electricity Canada, Justin Crewson, Director, Regulatory Affairs and Grid Infrastructure and Alex Kent, Manager of Regulatory Affairs and Grid Infrastructure. We have some opening remarks from Mr. McConkey, to be followed by Mr. Crewson. Mr. McConkey, go ahead. You have the floor.

Le Canada est aussi un partenaire international important en ce qui concerne les marques de commerce à l'étranger, et nous sommes partie à divers traités et systèmes internationaux qui font en sorte que les marques de commerce déposées au Canada ont une portée internationale. C'est aussi une autre pièce importante du casse-tête.

Je vais devoir vous fournir plus tard une réponse précise quant aux pays avec lesquels nous nous comparons spécifiquement, et nous nous engageons certainement à vous répondre. Je crois que, du point de vue de notre ministère — et aussi du point de vue des utilisateurs de la propriété intellectuelle —, le facteur clé est vraiment de savoir comment cela vous permet de compétitionner à l'étranger, et c'est exactement le but des mesures qui ont été prises dans le système canadien pour améliorer les marques de commerce.

Le sénateur Loffreda : Je serais très intéressé à avoir une réponse par écrit.

Mme Miller : Certainement.

Le sénateur Loffreda : Si nous comparons le Canada aux autres pays qui obtiennent d'excellents résultats et qui réussissent bien, y a-t-il des choses qu'ils font que nous pourrions faire? Ensuite, nous pourrions peaufiner nos lois en conséquence.

La présidente : Cela nous serait très utile pour remplir les objectifs du comité.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les témoins : Mme Jennifer Miller, M. David Spicer, M. James van Raalte, d'avoir répondu à toutes nos questions si habilement ce soir. Qui sait? Nous attendons vos déclarations écrites avec impatience, et nous aurons peut-être des questions pour vous plus tard. Merci d'avoir participé à la réunion de ce soir.

Notre deuxième groupe de témoins représente deux organisations qui, d'après ce que nous savons, sont touchés par la réglementation. Je sais que vous allez nous expliquer comment vous en êtes venus à participer au processus et votre réaction aux modifications.

Nous accueillons M. David McConkey, de l'Association canadienne du gaz; ai-je bien prononcé votre nom?

David McConkey, directeur, Opérations, sûreté et sécurité, Association canadienne du gaz : Oui, merci.

La présidente : M. McConkey est directeur, Opérations, sûreté et sécurité de l'Association canadienne du gaz. Nous accueillons les représentants d'Électricité Canada, M. Justin Crewson, directeur, Affaires réglementaires et infrastructure de réseau; et M. Alex Kent, gestionnaire, Affaires réglementaires et infrastructure de réseau. M. McConkey a une déclaration préliminaire à nous présenter; ce sera ensuite au tour de M. Crewson. Allez-y, monsieur McConkey. Vous avez la parole.

Mr. McConkey: Thank you, Madam Chair.

Good evening, everyone. On behalf of myself and the Canadian Gas Association, I would like to thank Madam Chair, Senator Wallin; the Deputy Chair, Senator Deacon, and the entire Senate Standing Committee, for the opportunity to speak today.

Bill S- 6 covers many acts, as we've discussed here. I realize that there is a very broad set of topics that you're considering in your work here today.

I wanted to begin by noting that the Weights and Measures Act, and by extension the Electricity and Gas Inspection Act, were originally enshrined in the Constitution Act of 1867; therefore, these measurement acts are some of the original legislative constructs built into the fabric of Canada. You can imagine how pleased I was, last week, to point this out to a friend who is a constitutional lawyer out in B.C. and who was not aware of this.

The modernization of these acts is an important endeavour for energy utilities, equipment manufacturers and Canadian consumers. This effort has been a long time coming and we look forward to the opportunities it presents.

Briefly on the CGA, we are the association that represents the natural gas delivery industry from B.C. to Nova Scotia and thereby ensures that the majority of Canadians have a dynamic, resilient and affordable energy system, keeping homes warm when it's cold out, heating water, enabling intermittent renewables like wind and solar and generating electricity more cleanly than almost any other jurisdiction on the planet.

Of great relevance to the topic of measurement, CGA also represents manufacturers of measurement devices including key homegrown Canadian companies — and I'll highlight this — which unfortunately, due to the complexity of measurement regulations, are growing their businesses in the U.S. rather than dealing with the web of measurement hoops through which they must jump here in Canada.

Regarding the proposed change in Bill S- 6, let me start by saying that we believe these changes will contribute to improving the situation and thereby position Measurement Canada to better protect Canadians and enable increased business in Canada.

I'm happy to discuss some of these challenges that do exist in the Q and A.

M. McConkey Merci, madame la présidente.

Bonjour à vous tous. En mon nom, et au nom de l'Association canadienne du gaz, j'aimerais remercier la présidente, la sénatrice Wallin; le vice-président, le sénateur Deacon; et tous les membres du Comité sénatorial permanent, de l'invitation à témoigner aujourd'hui.

Le projet de loi S-6 modifie de nombreuses lois, comme cela a déjà été dit. Je suis conscient du fait que vous devez vous pencher sur un très large éventail de sujets, dans le cadre de votre étude aujourd'hui.

D'abord, je veux souligner que la Loi sur les poids et les mesures, et par extension la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz, ont été initialement inscrites dans la Loi constitutionnelle de 1867; ces lois concernant les mesures font donc partie des premières structures législatives qui ont servi à l'édification du Canada. J'étais d'ailleurs très content, comme vous pouvez l'imaginer, lorsque j'ai dit cela, la semaine dernière, à un ami qui est avocat spécialisé en droit constitutionnel, en Colombie-Britannique, et qui ne le savait pas.

La modernisation de ces lois est un exercice important pour les services publics de l'énergie, les fabricants d'équipement et les consommateurs canadiens. Cela faisait longtemps que nous l'attendions, et nous sommes impatients de voir les possibilités que cela ouvrira.

Pour parler brièvement de l'ACG, nous sommes l'association qui représente l'industrie de la distribution du gaz naturel de la Colombie-Britannique à la Nouvelle-Écosse, c'est-à-dire que nous veillons à ce que la majorité des Canadiens aient accès à un système énergétique dynamique, résilient et abordable, pour chauffer leurs maisons quand il fait froid et pour avoir de l'eau chaude, en plus de permettre l'utilisation intermittente d'énergies renouvelables comme l'énergie éolienne et solaire, le tout en produisant de l'électricité plus propre que pratiquement n'importe quel autre pays au monde.

Au sujet des mesures, il est très important de savoir que l'ACG représente aussi les fabricants d'appareils de mesure, y compris des entreprises clés d'origine canadienne. Malheureusement — et je veux insister là-dessus —, la complexité de la réglementation sur les mesures fait que ces entreprises décident d'élargir leurs activités aux États-Unis plutôt que de se plier à l'ensemble complexe d'exigences de la réglementation canadienne sur les mesures.

En ce qui concerne les modifications proposées dans le projet de loi S-6, je dirais d'abord que nous croyons que ces modifications contribueront à améliorer la situation; Mesures Canada sera ainsi mieux placé pour protéger les Canadiens et favoriser l'accroissement des activités commerciales au Canada.

Je parlerai volontiers de certaines des difficultés, parce qu'il y en a effectivement, pendant la période de questions.

With that, I'll get off the soapbox and comment on the specifics at hand.

Electricity and gas consumers have meters attached to the outside of their homes. These meters, just like the deli scale in your local grocery store, or the gas pump, are regulated by Measurement Canada. Measurement Canada's job is to ensure natural gas is delivered within a 3% error. To do this, every meter that goes into the field must be verified, meaning it must be seen to be working properly, and those already in the field must be periodically reverified.

There are lots of meters out there in the gas sector — 7.4 million meters and growing — so it's difficult to check every single meter out there. Checking or verifying meters is not only a cost for the operator but it can also be an inconvenience for the homeowner. We saw this during COVID, in fact, where many homeowners did not allow utility personnel on to their property.

As an aside, industry worked closely with Measurement Canada on this issue, and together developed risk-based guidelines to balance the regulatory needs — checking the meters — with health and safety needs. I'm happy to discuss this excellent example of partnership during the Q & A as well.

To facilitate this reverification, statistical sampling is allowed, meaning only a subset of meters needs to be checked rather than every single meter. The bill expands the tools beyond statistical methods to any means. This is positive, we believe, for all parties, industry and consumers alike. With greater flexibility, Measurement Canada will be able to be more dynamic, which is so necessary as technology advances so much more quickly than it did in the past, dare I say back when the Constitution was enshrined.

Industry's main concern is that we work together, like we did during COVID, and that the significant regulatory changes that need to take place don't just end here with this small change. For example, we need similar allowances for the approval of metering devices, allowing the technology to be used out into the field. We look forward to working with the leadership at Measurement Canada under Ms. Diane Allan, its President, as well as Mr. David Spicer. Thank you very much and I look forward to the discussion.

Bon, j'ai fini de discourir, et je vais aller plus dans le détail.

À l'extérieur des maisons des consommateurs d'électricité et de gaz, il y a des compteurs. Ces compteurs, au même titre que la balance de la charcuterie de votre épicerie locale ou qu'une pompe à essence, sont réglementés par Mesures Canada. Le travail de Mesures Canada consiste à s'assurer que le gaz naturel est livré, avec une marge d'erreur de 3 %. Pour cela, tous les compteurs qui vont sur le marché doivent être vérifiés, c'est-à-dire qu'on doit confirmer qu'ils fonctionnent correctement, et ceux qui sont déjà sur le terrain doivent être revérifiés périodiquement.

Nous avons énormément de compteurs sur le terrain, dans l'industrie du gaz — je parle de 7,4 millions de compteurs, et ce nombre ne cesse d'augmenter —; on peut donc difficilement tous les vérifier. Non seulement le contrôle ou la vérification des compteurs a un coût pour l'exploitant, mais c'est aussi un inconvénient pour le propriétaire de la maison. C'est quelque chose que nous avons vu durant la COVID, puisque de nombreux propriétaires refusaient que les employés des services publics s'approchent de leur propriété.

Entre parenthèses, je dois dire que l'industrie a travaillé en étroite collaboration avec Mesures Canada pour trouver une solution, et ils ont élaboré ensemble des lignes directrices axées sur les risques pour trouver un équilibre entre les besoins réglementaires — vérifier les compteurs — et les besoins en matière de santé et de sécurité. Je me ferai un plaisir de parler de cet excellent exemple de partenariat durant la période de questions également.

Pour faciliter la revérification, on est autorisé à utiliser un échantillon statistique : cela veut dire que seulement un sous-ensemble de compteurs doivent être vérifiés, au lieu de chaque compteur. Le projet de loi donne accès à d'autres outils qui dépassent toutes les méthodes statistiques. Nous croyons que cela avantagera toutes les parties, tant l'industrie que les consommateurs. Une plus grande flexibilité veut dire que Mesures Canada pourra être plus dynamique, ce qui est particulièrement nécessaire étant donné que la technologie évolue à un rythme beaucoup plus rapide que dans le passé, à l'époque où, si j'ose dire, la Constitution a été adoptée.

L'industrie souhaite surtout que nous continuions de travailler ensemble, comme nous l'avons fait durant la COVID, et que les modifications réglementaires importantes qui doivent être apportées ne s'arrêtent pas à ce changement mineur. Par exemple, nous avons besoin d'autorisations similaires pour l'approbation d'autres dispositifs de mesure, pour nous autoriser à utiliser la technologie sur le terrain. Nous sommes impatients de travailler avec la direction de Mesures Canada, Mme Diane Allan, la présidente, et M. David Spicer. Merci beaucoup. J'ai hâte que nous puissions discuter.

The Chair: That's great, very helpful to root us here in the real world, so we know what you're talking about. Mr. Crewson, you're next.

Justin Crewson, Director, Regulatory Affairs and Grid Infrastructure, Electricity Canada: Thank you very much. I will lead off with a little bit of humour just because I am going to get a little bit wonky in a second. I heard this broad process compared to dental hygiene. If that's the case, the Electricity and Gas Inspection Act, that I will speak to, is in need of a root canal.

Good evening, Madam Chair. My name is Justin Crewson. I'm the Director of Transmission and Distribution at Electricity Canada. Today, I'm joined by Alex Kent, who is responsible for our metering work.

Electricity Canada is the voice of the electricity sector in the country. Our members generate, transmit and distribute electricity to industrial, commercial and residential customers from coast to coast to coast. Electricity is Canada's energy future and a key economic, environmental and social enabler, and is also essential to Canadian prosperity. The sector employs over 90,000 people. It contributes over $30 billion to Canada's GDP. It is also among the cleanest in the world, with more than 80% of Canadian electricity being produced from non-emitting sources.

Electricity will drive our country's decarbonization and enable emission reductions in other sectors, including transportation. To do this, we are going to need to make more electricity. The federal government projects we'll need to double or triple the amount of clean electricity Canada produces by 2050.

We are also looking at how we are going to meet the government's ambition to build a net-zero electricity grid by 2035. Today is May 4, 2022, which marks only 4,990 days until we are to accomplish the government's goal of a 2035 electrical grid that is non-carbon emitting. As noted, this is only the first stop en route to full decarbonization of the economy by 2050, which will be powered by that clean electricity grid.

Meeting the needs of net zero will be about more than just building additional power plants. It will include rethinking how our system operates. The federal government has a critical role in this regard. One key federal change that must occur is the modernization of the electricity metering legislation. It is an essential step in promoting the adoption of electric vehicles in Canada and to modernizing the electricity grid on which they depend.

La présidente : Génial, c'est très utile quand nous avons des exemples du vrai monde, pour savoir de quoi nous parlons. Monsieur Crewson, c'est à vous.

Justin Crewson, directeur, Affaires réglementaires et infrastructure de réseau, Électricité Canada : Merci beaucoup. Je vais commencer par une petite blague, parce que les choses vont devenir un peu ésotériques dans un instant. Quelqu'un a comparé tout ce processus à un rendez-vous chez le dentiste. Selon cette métaphore, la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz — le sujet de mon exposé —, a besoin d'un traitement de canal.

Bonjour, madame la présidente. Je m'appelle Justin Crewson. Je suis le directeur, Transmission et distribution, d'Électricité Canada. Je suis accompagné de M. Alex Kent, notre responsable des mesures.

Électricité Canada représente le secteur de l'électricité canadien. Nos membres produisent, transmettent et distribuent de l'électricité à leurs clients industriels, commerciaux et résidentiels d'un océan à l'autre. Au Canada, l'électricité est l'énergie de l'avenir, en plus d'être un important catalyseur économique, environnemental et social. L'électricité est aussi essentielle à la prospérité du Canada. Le secteur emploie plus de 90 000 personnes et contribue plus de 30 milliards de dollars au PIB canadien. Il s'agit aussi de l'une des sources d'énergie la plus propre au monde; plus de 80 % de l'électricité canadienne est produite par des sources à émissions nulles.

Ce sera avant tout l'électricité qui permettra la décarbonisation de notre pays, en plus d'aider à réduire les émissions dans d'autres secteurs, y compris celui des transports, mais pour cela, nous aurons besoin de produire plus d'électricité. Pour les projets du gouvernement fédéral, nous aurons besoin de doubler ou de tripler d'ici 2050 le volume d'électricité propre que produit le Canada.

Nous cherchons aussi des solutions pour respecter l'objectif ambitieux du gouvernement de construire d'ici 2035 un réseau électrique carboneutre. En date d'aujourd'hui, le 4 mai 2022, il ne reste plus que 4 990 jours pour atteindre le but du gouvernement d'avoir un réseau électrique carboneutre en 2035. Comme je l'ai dit, il ne s'agit ici que d'un premier pas vers la décarbonisation complète de l'économie d'ici 2050, qui sera fondée sur un réseau électrique propre.

Pour répondre aux besoins de la carboneutralité, nous devrons en faire plus que simplement construire de nouvelles centrales électriques. Nous devrons aussi repenser l'exploitation de notre système, et le gouvernement fédéral doit jouer un rôle crucial à cet égard. Une modification clé qui doit s'opérer à l'échelon fédéral est la modernisation de la loi régissant le comptage de l'électricité. Il s'agit d'une mesure essentielle pour promouvoir l'adoption des véhicules électriques au Canada et pour moderniser le réseau électrique dont dépendent ces véhicules.

Bill S-6 is incremental progress in this regard. However, more is needed if we want to ensure that legislation and regulations remain relevant and meet the needs of today and tomorrow.

One such need is the electrification of vehicles, which will play an important part in Canada reaching its climate targets. Indeed, light-duty vehicles represent about 12% of Canada's overall carbon emissions. Getting that to zero is a key part of Canada's emissions reduction plan.

To do so there are several actions that the government must take. It has done a good job thus far of encouraging EV adoption by providing purchase incentives and charging infrastructure, including an additional $2.2 billion in funding in the 2022 budget. The electricity sector supports these measures wholeheartedly and, in turn, electricity companies have been active participants in building out charging infrastructure in between communities.

However, it's not enough to just help people buy EVs and to install more chargers. These might be the exciting, visible parts of the grid, but we can't forget about the foundations. For EVs, that means modernizing the rules around the metering and sale of electricity.

Canada's legislation on electricity metering dates back well before the internet and our digital age. As written now, the Electricity and Gas Inspection Act, or EGIA, and the Weights and Measures Act stifle innovative metering technologies and, in turn, impede the commercial deployment of technologies dependent on these.

Outdated metering legislation holds back further deployment of charging infrastructure in public and multi-residential dwellings. It also prevents charging operators from billing customers for the power they use, in addition to holding back other new clean tech.

The modernization of electricity metering legislation will enable the government climate targets. For example, the Emissions Reduction Plan includes a 100% zero-emission vehicle sales mandate by 2035, and modernizing the EGIA will enable further growth in Canada's EV charging systems to help meet that goal.

The government has already acknowledged the need for such modernization. For instance, in a report last year, the House of Commons Standing Committee on Environment and Sustainable Development recommended that the Electricity and Gas

À cet égard, le projet de loi S-6 constitue une progression graduelle, mais il en faudra davantage si nous voulons nous assurer que la loi et la réglementation restent pertinentes et répondent aux besoins actuels et futurs.

Parmi ces besoins : les véhicules électriques, qui joueront un rôle important dans l'atteinte des objectifs climatiques du Canada. En effet, les véhicules légers produisent environ 12 % des émissions carboniques canadiennes. L'un des volets clés du plan de réduction des émissions du Canada est d'éliminer ces émissions.

À cette fin, le gouvernement devra prendre plusieurs mesures. Jusqu'ici, le gouvernement a fait du bon travail pour encourager l'adoption des véhicules électriques, grâce à des incitatifs à l'achat et à l'infrastructure de recharge, en plus du financement supplémentaire de 2,2 milliards de dollars dans le budget 2022. Le secteur de l'électricité appuie de tout cœur ces mesures, et les sociétés d'électricité, en retour, ont participé activement au développement de l'infrastructure de recharge entre les collectivités.

Cependant, il ne suffit pas de simplement aider les gens à acheter des véhicules électriques ou d'installer plus de bornes de recharge. Même s'il s'agit de la partie visible du réseau, et qui soulève donc le plus d'enthousiasme, il ne faut pas oublier ce qui soutient tout cela. Pour les véhicules électriques, par exemple, il faut moderniser les règles en matière de comptage et de vente d'électricité.

Au Canada, la loi concernant le comptage électrique date de bien avant l'Internet et notre ère numérique. Le libellé actuel de la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz et de la Loi sur les poids et mesures réprime les technologies de comptage novatrices, et cela freine conséquemment la mise en service commerciale des technologies qui en dépendent.

Les dispositions législatives désuètes en matière de comptage freinent un plus grand accroissement de l'infrastructure de recharge dans les lieux publics et les habitations à logements multiples, en plus d'empêcher les exploitants de l'infrastructure de recharge de facturer l'électricité que leurs clients consomment et de ralentir l'adoption d'autres nouvelles technologies propres.

La modernisation des dispositions législatives concernant le comptage d'électricité aidera le gouvernement à atteindre ses cibles climatiques. Par exemple, le plan de réduction des émissions prévoit un mandat de vente de véhicules 100 % carboneutre d'ici 2035, et la modernisation de la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz permettra de développer davantage l'infrastructure de recharge des véhicules électriques au Canada et ainsi aider à atteindre cet objectif.

Le gouvernement a déjà reconnu que cette modernisation était nécessaire. Par exemple, dans un rapport, l'année dernière, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes a recommandé que la Loi

Inspection Act, the Weights and Measures Act and their associated regulations, be revised to remove barriers to innovative vehicle charging and other technologies and to improve transparency for electricity providers and users.

However, we need to move from commitment to action. Earlier today, we provided your offices a copy of our report on metering. It contains 20 specific recommendations pertaining to the modernization of the EGIA and its regulations, and we hope you will consider this in your work.

With that, we'd be happy to respond to any questions.

The Chair: Thank you very much and, yes, we did receive that and will take a look. While we would all love to talk to you about what's going to happen as we get to a carbon-neutral economy in 2030, we unfortunately here tonight are studying Bill S-6, so it will be very limited in terms of what you have spelled out. But thank you both very much for setting the stage for us.

Senator C. Deacon: Thank you, Mr. McConkey and Mr. Crewson. Mr. McConkey, you mentioned 7.4 million gas meters. I would expect it's a multiple of that, Mr. Crewson, in terms of electrical meters in this country. The opportunity to make sure that there are new entrants at least coming into that market, I would expect that you have got a lot of big players delivering gas and electricity. I'm looking at areas for innovation in the metering element of it, and tools that can help consumers really control how their power is being used.

Does this open the door to that sort of digital transformation in how we are measuring consumption of energy, and consumers given the information to control their use more effectively?

Mr. Crewson: That is what it's all about. When the EGIA was written it contemplated one scenario — a giant power plant producing power sending it down the line to electricity consumers.

Now what our energy future is going to require is you producing power on your roof, perhaps selling to your neighbour when you're not using it, using your EV to aggregate with other EV owners, electric vehicle owners, selling perhaps to the assembly plant down the street when they need power and the grid is low in power. That is what it is all about and, frankly, the

sur l'inspection de l'électricité et du gaz, la Loi sur les poids et les mesures et leurs règlements connexes soient révisés de façon à éliminer les obstacles aux technologies novatrices de recharge des véhicules, ainsi que d'autres technologies, et d'accroître la transparence pour les fournisseurs et les consommateurs d'électricité.

Il est cependant temps de passer de la parole aux actes. Plus tôt aujourd'hui, nous avons envoyé à vos bureaux des copies de notre rapport sur le comptage, dans lequel nous formulons 20 recommandations précises sur la modernisation de la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz et son règlement, et nous espérons que vous en tiendrez compte dans le cadre de votre étude.

Sur ce, je suis prêt à répondre à toutes vos questions avec plaisir.

La présidente : Merci beaucoup, et nous avons effectivement reçu votre rapport, et nous le consulterons. Même si nous aimerions tous discuter de ce que nous allons faire pour arriver à la carboneutralité économique en 2030, nous sommes malheureusement ici ce soir pour étudier le projet de loi S-6, ce qui veut dire que nos discussions seront très limitées, par rapport à votre exposé. Malgré tout, je vous remercie tous les deux d'avoir situé le contexte pour nous.

Le sénateur C. Deacon : Merci, messieurs McConkey et Crewson. Monsieur McConkey, vous avez parlé de 7,4 millions de compteurs de gaz. J'imagine, monsieur Crewson, qu'il y a deux ou trois fois plus de compteurs électriques que cela, dans notre pays. Compte tenu des possibilités de faire entrer de nouveaux intervenants, du moins dans ce marché, je m'attendrais à ce que vous ayez beaucoup de grands noms pour ce qui est de la fourniture de gaz et d'électricité. Ce qui m'intéresse, ce sont les possibilités d'innovation pour le comptage et les outils qui pourraient vraiment aider les consommateurs à gérer leur consommation d'électricité.

Ces modifications ouvrent-elles la voie à, disons, une transformation numérique quant à la façon dont nous mesurons la consommation d'électricité, pour que les consommateurs puissent avoir leur information pour gérer plus efficacement leur consommation?

M. Crewson : C'est le but ultime. Quand la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz a été rédigée, un seul scénario était pris en considération : celui d'une centrale électrique géante produisant de l'électricité et l'acheminant jusqu'aux consommateurs.

Aujourd'hui, pour notre avenir énergétique, vous devrez produire de l'électricité sur votre toit, et peut-être en vendre à votre voisin quand vous ne l'utilisez pas, et aussi utilisez votre véhicule électrique conjointement avec d'autres propriétaires de véhicules électriques, et peut-être en vendre à l'usine de montage au coin de la rue, quand elle a besoin d'électricité et que le

EGIA and the Weights and Measures Act as written do not contemplate that scenario at all. In a way, it's actually opposite from the original intent with which it was written, which is to protect consumers. It is now hindering consumer choice.

Mr. McConkey: I agree, at the end of the day this is about innovation, and the current Measurement Canada set of regulations and specifications, I hear from my members day in and day out that they cannot do business in Canada as they can in other jurisdictions. We have Canadian homegrown metering manufacturers who are focusing their business in the U.S. because of the challenges around dealing with Measurement Canada.

The Chair: This is very helpful for us to focus on this.

Senator Massicotte: We understand you have to modernize your approach, but is there any particular amendment you propose and you're getting negative feedback from the government, they are not open to that amendment? Are there one or two issues that are important to you, that are being refused?

Mr. Crewson: I'm happy to jump in. Frankly, to answer this, I will turn to Alex in a second for specific amendments, but the magnitude is not there to this point. These incremental adjustments, I'm sure they enable a degree of agility, but it's not the wholesale changes that the act requires and we would very much support a much wider revision of the act. Alex, do you have anything to add?

Alex Kent, Manager, Regulatory Affairs and Grid Infrastructure, Electricity Canada: Yes, and tie it back to the previous question as well and this is an issue we have with Measurement Canada and have had great conversations with them. As more people enter the electricity market, they then fall under the contractor framework. So while new devices and new technologies may allow new market participants, they then become enmeshed within the current regulatory structure which was never designed to regulate them. This is a bigger problem.

The Chair: That's an excellent point.

réseau ne fournit pas. Voilà le but ultime, et pour parler franchement, la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz et la Loi sur les poids et mesures, telles qu'elles sont rédigées actuellement, ne tiennent absolument pas compte de ce scénario. D'une certaine façon, elles sont carrément à l'opposé de l'esprit dans lequel elles avaient été écrites à l'origine, c'est-à-dire dans le but de protéger les consommateurs. Aujourd'hui, elles limitent les choix des consommateurs.

M. McConkey : Je suis d'accord. Au bout du compte, le but est l'innovation, et avec la réglementation et les exigences actuelles de Mesures Canada, les membres de mon association me disent tous les jours qu'ils ne peuvent pas faire d'affaires au Canada comme ils le font dans d'autres pays. Nous avons des fabricants de compteurs qui, même si ce sont des sociétés d'origine canadienne, priorisent leurs activités aux États-Unis, parce qu'il est difficile de composer avec les obstacles que dresse Mesures Canada.

La présidente : C'est très utile pour nous de garder cela à l'esprit.

Le sénateur Massicotte : Nous comprenons que vous devez moderniser votre approche, mais y a-t-il des amendements particuliers que vous proposez, mais pour lesquels les commentaires du gouvernement sont défavorables, parce que le gouvernement n'est pas réceptif à ces modifications? Est-ce qu'il y en a deux ou trois qui sont importants pour vous, mais qui sont refusés?

M. Crewson : Je serais heureux d'intervenir. Pour parler franchement, je vais demander à M. Kent de répondre dans un instant au sujet des amendements précis, mais je dirais que pour l'instant, ce n'est pas une question d'ampleur. Il s'agit de modifications progressives et, même si je suis sûr qu'elles vont permettre une certaine flexibilité, il ne s'agit pas des modifications profondes dont la loi a besoin, et nous serions tout à fait en faveur d'une révision bien plus large de la loi. Monsieur Kent, voulez-vous ajouter quelque chose?

Alex Kent, gestionnaire, Affaires réglementaires et infrastructure de réseau, Électricité Canada : Oui, et je veux aussi faire un lien avec votre question précédente; c'est aussi un problème que nous avons avec Mesures Canada, et nous avons eu de très bonnes discussions avec ses représentants. Il y a de plus en plus de gens qui entrent dans le marché de l'électricité, et ils sont assujettis au cadre réglementaire pour les entrepreneurs. Donc, même s'il y a de nouveaux appareils et de nouvelles technologies qui permettent à de nouveaux intervenants d'entrer dans le marché, une fois dans le marché, ils sont assujettis à la structure réglementaire actuelle, qui n'a jamais été conçue pour eux. C'est un problème plus général.

La présidente : C'est un excellent point.

Senator Massicotte: Therefore, from what I hear from your comments, you're not totally satisfied with what is being proposed and you need a major amendment or approach. Having said that, are you proposing that we forget about the minor amendments that are being proposed and take those out of the deal and wait for the comprehensive approach?

Mr. Crewson: I will jump in again. I wouldn't say that, but I think it's important to keep momentum going. I think you can walk and chew gum, as they say. Let's do the incremental stuff but we also need the full-scale pieces. I'm in Vancouver at a regulatory energy summit and a retired former executive of an electricity company who is in charge of metering. He lives in a condo, wants an electric vehicle. He decides not to get one because his condo won't put them in because of Measurement Canada regulations and obstacles. At the end of the day, that's what we're here to talk about and that's the change that needs to occur if we are going to get to net zero.

Mr. McConkey: I'd like to add, it's important to note that electricity and gas are totally aligned on our thinking here. It's all about innovation. One of the specific areas, Senator Massicotte, is the approval of devices. This is on both sides, gas and electric, right now there is an extraordinarily long process to get new devices, new technology, that can measure gas or electricity out, approved and into the field. With hydrogen on the gas side, with various things, smart grids including on the gas side, it takes two years essentially for devices to be approved.

Manufacturers avoid spending their resources going through Measurement Canada approval and they rather spend their resources in other jurisdictions, just in the U.S. It's going to hinder our ability to advance technology and get to that net-zero target and ultimately it hinders innovation.

The Chair: That's the thing. The government's own objective is being hindered by the red tape.

[*Translation*]

Senator Bellemare: I am listening and I am surprised by the answer that was just given to Senator Massicotte. I am surprised because section 4 states the following, and I quote:

> authorizing the director to establish plans for the verification and reverification — using any means, including sampling...

Le sénateur Massicotte : Donc, d'après ce que je comprends de vos commentaires, vous n'êtes pas totalement satisfait de ce qui est proposé, et vous avez besoin d'une approche ou d'un amendement qui va plus loin. Cela dit, proposez-vous que nous laissions de côté les modifications mineures qui sont proposées, que nous les enlevions de la table et que nous attendions qu'une approche plus exhaustive soit prise?

M. Crewson : Je vais intervenir à nouveau. Ce n'est pas ce que je dirais, mais je crois que c'est important de poursuivre sur notre lancée. Vous êtes capable de faire deux choses en même temps, comme on dit. Faisons les modifications progressives, mais nous avons aussi besoin de modifications générales. Je suis à Vancouver, pour un sommet sur la réglementation de l'énergie, et il y avait un ancien cadre d'une société électrique qui était responsable du comptage. Il vit dans un condo et veut un véhicule électrique, mais il décide finalement de ne pas en acheter un parce que son condo refuse l'installation à cause de la réglementation et des obstacles de Mesures Canada. En somme, nous sommes ici pour parler de cela aujourd'hui, et c'est cela qu'il faut modifier si nous voulons atteindre la carboneutralité.

M. McConkey : J'aimerais ajouter quelque chose d'important : les industries de l'électricité et du gaz sont parfaitement sur la même longueur d'onde à ce sujet. Tout est une question d'innovation. L'approbation des appareils est l'une des questions bien précises, sénateur Massicotte, et cela vaut pour les deux industries, celle du gaz et de l'électricité, parce que présentement, il y a un processus extrêmement long à suivre avant de pouvoir faire approuver et pouvoir utiliser de nouveaux appareils, de nouvelles technologies, de mesure du gaz ou de l'électricité. Du côté du gaz, il y a l'hydrogène, entre autres choses, et aussi les réseaux intelligents, y compris du côté du gaz, mais il faut deux ans pour faire approuver les appareils.

Les fabricants évitent de dépenser leurs ressources pour obtenir l'approbation de Mesures Canada; ils préfèrent utiliser leurs ressources dans d'autres pays, comme juste à côté, aux États-Unis. Cela va nuire à notre capacité de faire progresser la technologie, d'atteindre la carboneutralité et, ultimement, d'innover.

La présidente : C'est exactement ça. Le gouvernement nuit à son propre objectif avec ses lourdeurs bureaucratiques.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : J'écoute et je suis surprise de la réponse qui vient d'être donnée au sénateur Massicotte. Je suis surprise parce que l'article 4 mentionne ce qui suit, et je cite :

> autoriser le directeur à dresser des plans visant les vérifications, initiales et subséquentes, — par tout moyen, notamment par échantillonnage [...]

I understand that it is the concept of sampling that has been added. What does this change entail compared to what was there before?

Mr. McConkey: I can answer that. Yes, the change is quite small, and to answer Senator Massicotte as well, it has to be done. We agree that it is useful to make this change, but we must do even more.

[*English*]

The change is actually to broaden from statistical sampling to any means of sampling devices. This gives more tools to Measurement Canada, which is good. We're pleased about that but it's a tip of the iceberg.

[*Translation*]

There is a lot to do to improve this situation.

[*English*]

The Chair: I'd like to get from both of you the process, because we asked on the other side, from Treasury Board and the other groups, which is, if you didn't read it in the *Canada Gazette*, are your organizations consulted more frequently? How does this process work from your side?

Mr. Kent: We have regular contact with Measurement Canada through multiple working groups, through multiple seniority levels at the organization. We do not find out about things when they come into the *Gazette* usually because we have already had a conversation with Measurement Canada officials immediately prior.

The Chair: You're having that conversation but there is the lag time we have been discussing, which is, it has to make the short list and then the shorter list?

Mr. Kent: Yes. For example, one report shared with the committee was four areas we felt the EGIA modernization should address which was published in early 2019 and those recommendations have not been actioned yet. I believe the report has been read.

Mr. Crewson: I would add that as well. We're very engaged on specific proposals of Measurement Canada and they do hear us out on broader recommendations, but to date very little two-way engagement on that more macro piece that I've been discussing.

Je comprends que c'est le concept d'échantillonnage qui a été ajouté. Qu'est-ce que ce changement entraîne par rapport à ce qui existait auparavant?

M. McConkey : Je peux répondre. Effectivement, le changement est assez petit, et pour répondre au sénateur Massicotte également, il faut le faire. Nous sommes d'accord pour dire que c'est utile de faire ce changement, mais il faut en faire encore plus.

[*Traduction*]

Le but de ce changement, concrètement, c'est d'élargir l'échantillonnage statistique par tout moyen utilisant des appareils d'échantillonnage. Cela donne plus d'outils à Mesures Canada, et c'est une bonne chose. Nous sommes heureux de cette modification, mais c'est seulement la pointe de l'iceberg.

[*Français*]

Il y a beaucoup à faire pour améliorer cette situation.

[*Traduction*]

La présidente : J'aimerais que vous formuliez tous les deux des commentaires sur le processus, parce que, de l'autre côté, nous avons demandé au Conseil du Trésor et à d'autres groupes... Je veux dire, si vous ne lisez pas la *Gazette du Canada*, est-ce que vos organisations sont consultées plus fréquemment? Comment ce processus fonctionne-t-il, de votre côté?

M. Kent : Nous sommes régulièrement en communication avec Mesures Canada, par l'intermédiaire de divers groupes de travail, à divers échelons de direction de l'organisation. Habituellement, nous n'apprenons pas les choses en lisant la *Gazette*, étant donné que nous avons déjà eu, tout de suite avant, des discussions avec les représentants de Mesures Canada.

La présidente : Vous avez des discussions, mais nous avons aussi parlé du fait qu'il y a un retard, c'est-à-dire qu'il faut dresser une liste restreinte, puis une liste très restreinte.

M. Kent : Oui. Par exemple, dans un rapport, qui a été transmis au comité, il y avait quatre domaines où nous recommandions une modernisation de la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Ce rapport a été publié vers le début de 2019, et toujours aucune mesure n'a été prise pour donner suite à ces recommandations. Je crois que le rapport a été lu.

M. Crewson : J'ajouterais quelque chose également. Nous sommes aussi très actifs pour ce qui est de formuler des propositions spécifiques à l'intention de Mesures Canada et ils écoutent nos recommandations générales. Mais jusqu'ici, il y a très peu d'échanges bilatéraux sur les grandes questions d'ensemble, dont j'ai parlé.

Mr. McConkey: I will add, if I might, in terms of this regulatory modernization, we heard in the fall that this was happening, in September, and we're waiting for things to get going. And then this has been put in front of us. From our perspective, the whole consultation process hasn't started yet as far as we understand, so that's our perspective. We're in touch with the senior team at Measurement Canada on a regular basis.

I will note — and this is important — Measurement Canada has some resource challenges. They really do. There have been a number of retirements that have significantly impacted their operations in the past six months. Our understanding was the reason for the delay in this kind of consultation was probably related to that. They lost a VP and a long-standing policy lead, and we're waiting for things to get rolling. Frankly, I was a bit surprised that this suddenly came up. There are some challenges. There is a lot of work to do.

The Chair: Clearly. That's most interesting.

Senator C. Deacon: I want to zero in on the use of standards-based accreditation or certification as a way to speed up the approval of instruments.

In a previous life, I was using very precise photonic measurement equipment, NIST reference calibration, regularly calibrated, CE mark devices, ISO compliant. It was all based on external global standards, which sped up the process of our devices being able to be used.

Do you have any recommendations around standards-based regulatory referenced progress for moving forward? A two-year wait to get a device certified is not going to allow Canada to be a very innovative economy.

Mr. McConkey: It is that situation. Technology devices are designed, manufactured and already out in the field in other jurisdictions such as the U.S. before they get through the Measurement Canada process. It's a problem.

In terms of standards internationally, OIML is the European regulatory body on measurement. Measurement Canada seems to be trying to leverage that. To Mr. Crewson's point earlier, there is a lot of commitment, but we're not seeing action at this point. There are all sorts of opportunities on the standards side, international standards, as well as approval of devices. There are all sorts of labs that could be used in parallel so that it unloads the burden from Measurement Canada. Then things can go through more quickly.

M. McConkey : Si je pouvais ajouter quelque chose, je dirais, en ce qui concerne la modernisation de la réglementation, que nous avons appris à l'automne que cela allait se faire, en septembre, et nous attendions que les choses se mettent en branle. Puis, on nous présente tout ceci. De notre point de vue, tout ce processus de consultation n'a pas encore été fait, d'après ce que l'on comprend. Voilà donc notre point de vue. Nous sommes régulièrement en communication avec la haute direction de Mesures Canada.

Je soulignerais — et c'est un point important — que les ressources de Mesures Canada sont limitées, vraiment très limitées. Un certain nombre d'employés sont partis à la retraite, et cela a vraiment nui à leurs activités au cours des six derniers mois. Nous croyons que cela a probablement quelque chose à voir avec le retard, pour la consultation. Mesures Canada a perdu un vice-président, quelqu'un qui se chargeait depuis longtemps des politiques, et nous attendons que la machine se remette en marche. Honnêtement, j'ai été un peu surpris quand j'ai appris cela. Donc, il y a des difficultés, et beaucoup de travail à faire.

La présidente : C'est clair. C'est très intéressant.

Le sénateur C. Deacon : J'aimerais discuter tout particulièrement de l'accréditation ou de la certification fondée sur les normes, en tant que moyen d'accélérer l'approbation des instruments.

Dans mon ancienne vie, j'utilisais des instruments de mesure photonique très précis, régulièrement calibrés selon la référence du National Institute of Standard and Technology, de marque CE, et conformes à la norme ISO. Tout était fondé sur des normes internationales externes, ce qui accélérait le processus pour que nous puissions utiliser ces appareils.

Avez-vous des recommandations, des références en matière de progrès réglementaire fondé sur des normes, qui nous permettraient d'avancer? L'économie canadienne ne sera pas très propice à l'innovation, si nous devons attendre deux ans pour faire certifier un appareil.

M. McConkey : C'est effectivement ce qui se passe présentement. Les appareils technologiques sont conçus, fabriqués et utilisés sur le terrain dans d'autres pays comme les États-Unis, avant même que Mesures Canada ait terminé son processus. C'est un problème.

Au sujet des normes internationales, l'Organisation internationale de métrologie légale, l'OIML, est l'organisme de réglementation européenne en matière de mesure, et il semble que Mesures Canada veut en tirer parti. Pour revenir à ce que M. Crewson a dit plus tôt, il y a énormément d'engagements, mais peu de mesures ont été prises jusqu'ici. Il y a toutes sortes d'occasions que nous pouvons saisir en matière de normes, relativement aux normes internationales, et aussi pour l'approbation des appareils. Il y a toutes sortes de laboratoires

I understand there is work on these things. My colleague, Mr. David Spicer — I'm disappointed he dropped off — he's a great colleague, and I certainly don't want to throw anyone under the bus, because we have a great working relationship with them, but there are actions that we need to see.

Mr. Crewson: There is an economic growth piece to all of this. Certainly, in some instances I'm sure you want to go with the crowd and wait for that to develop, but on the strategic growth sector that is sustainable technologies, Canada could, should and, with these changes, will be a leader in this field.

Senator C. Deacon: Hear, hear.

Mr. Kent: We have worked with Measurement Canada successfully on one such file, which was adaptive street lighting, which would allow reference to NIST. This is the first great step towards a more standards-based device approval.

Senator Loffreda: You did mention there are 7.4 million gas meters in Canada. With this amendment, how many will be affected? Who is affected?

I'd like to expand on the stakeholders question. Is there any interesting input you received from the stakeholders? Are you satisfied, and did you receive various input? Maybe you could elaborate on who those stakeholders were to derive these amendments.

Mr. McConkey: Thank you for the question, Senator Loffreda. I would say there are three stakeholder groups: Canadians, the consumer; the manufacturer of the metering device; and then there is the utility, which is the entity that's responsible for managing the meters that are out there.

I think the consumers are fine. There are no significant concerns there. They're more concerned about keeping inspectors off their property than their metre perhaps not working within that 3% tolerance.

With the changes, there will be benefits to the operator. With more tools in their tool belt, Measurement Canada will be more dynamic. They will be able to do things in new and innovative ways and that will be of benefit.

I would take this opportunity to highlight the manufacturer of devices. I hear from so many manufacturers that avoid Canada or put less effort and resources into expanding their reach in Canada because of these regulations. I'd be in big trouble with

que nous pourrions utiliser en parallèle, pour alléger le fardeau de Mesures Canada. Ainsi, les choses pourront bouger plus rapidement.

Je sais qu'on travaille là-dessus. Mon collègue, M. David Spicer — je suis déçu qu'il se soit déconnecté —, est un excellent collègue, et je ne veux absolument pas blâmer qui que ce soit, parce que nous avons une excellente relation de travail avec son organisation, mais nous devons voir que les choses se font.

M. Crewson : Il y a aussi une composante de croissance économique. Bien sûr, je suis certain qu'il y a des cas où vous voulez suivre le troupeau et attendre les développements, mais les technologies durables sont un secteur de croissance stratégique, et le Canada pourrait et devrait, grâce à ces modifications, devenir un chef de file du domaine.

Le sénateur C. Deacon : Excellent!

M. Kent : Il y a un dossier sur lequel nous avons travaillé avec Mesures Canada et obtenu des résultats favorables, celui de l'éclairage urbain intelligent, pour lequel il y a une référence du NIST. C'est le premier grand pas vers un processus d'approbation des appareils qui soit fondé davantage sur les normes.

Le sénateur Loffreda : Vous avez dit qu'il y a 7,4 millions de compteurs de gaz au Canada. Combien sont concernés par cette modification? Qui est concerné?

J'aimerais aussi parler davantage des intervenants. Avez-vous reçu des commentaires intéressants de leur part? Êtes-vous satisfait... Avez-vous reçu des commentaires divers? Peut-être que vous pourriez nous parler plus en détail des intervenants à qui ces modifications profitent.

M. McConkey : Merci de la question, monsieur le sénateur. Je dirais qu'il existe trois groupes d'intervenants : les Canadiens, les consommateurs; le fabricant du compteur; puis le service public, c'est-à-dire l'entité responsable de gérer les compteurs sur le terrain.

Je crois que tout va bien pour les consommateurs. Il n'y a pas de préoccupations importantes pour eux. Les consommateurs veulent davantage que les inspecteurs n'entrent pas dans leur propriété que s'assurer que leur compteur fonctionne avec une marge d'erreur de 3 %.

Ces modifications avantagent les exploitants. Avec plus d'outils dans leur coffre à outils, Mesures Canada pourrait être plus dynamique et adopter des approches nouvelles et novatrices qui auront des retombées positives.

Je vais en profiter pour parler des fabricants. Il y a beaucoup de fabricants qui me disent qu'ils évitent le Canada ou qu'ils déploient moins d'efforts et de ressources pour élargir leur portée au Canada à cause de la réglementation. Mes membres

my members if I didn't highlight that, because it really is a significant issue.

Mr. Crewson: Mr. Kent is more familiar with this, but candidly, one specific charging manufacturer for electric vehicles that is trying to be a world leader is a Canadian company and, because of the currents that we're talking about, is basically waiting for the regulatory environment to develop, to rise.

Mr. Kent: As to the question about how many of the meters in the field will be affected, we won't know until Measurement Canada says how they will change the sampling protocol. Potentially all of them if it's about the reverification.

What we're saying is, is the old market model the best way to do the new market that is emerging with the new participant, the EV driver, the person with solar on the roof? That's our question to Measurement Canada and what we're pushing modernization for.

Senator Ringuette: How many metre manufacturers do we have in Canada? Are we talking about competition with foreign makers?

Mr. McConkey: On the gas side, there is one principal manufacturer of Canadian gas meters. There are many other manufacturers that work in Canada — Italian, the U.S., et cetera — but there is one principal Canadian one.

I had a conversation with the CEO at an event last week, and he said, "I was speaking with the president of Measurement Canada and saying that we are focusing our business elsewhere because of the challenges here." I hate to say it — don't worry about the violins — but it breaks my heart that this homegrown Canadian manufacturer is pushed to this reality.

The Chair: Is it the same in your world, Mr. Crewson?

Mr. Crewson: Yes. Mr. Kent, do you have specifics on that?

Mr. Kent: Unfortunately, I don't know if any of the manufacturers in Canada are Canadian in original. Many of them are international, but the same concerns are being voiced.

The Chair: As I said at the beginning, we are focused on Bill S-6 and the recommendations for changes there. It's a very narrow world.

m'en voudraient beaucoup si je n'insistais pas là-dessus, parce que c'est un problème important.

M. Crewson : M. Kent s'y connaît plus que moi, mais pour parler franchement, il y a un fabricant de bornes de recharge pour véhicules électriques qui essaie de devenir un chef de file mondial, et c'est une société canadienne, et, à cause de la situation actuelle dont nous parlons aujourd'hui, il doit essentiellement attendre que l'environnement réglementaire change, pour évoluer.

M. Kent : Pour répondre à votre question sur le nombre de compteurs sur le terrain qui sont concernés, nous ne le saurons pas tant que Mesures Canada n'aura pas précisé ses modifications au protocole d'échantillonnage. Peut-être que ce sera tous les compteurs, si on parle de revérification.

La question que nous posons, c'est est-ce que l'ancien modèle de marché est le mieux adapté au nouveau marché, avec ses nouveaux participants, le conducteur de véhicule électrique, la personne qui a des panneaux solaires sur son toit? Voilà la question que nous posons à Mesures Canada, et la raison pour laquelle nous demandons une modernisation.

La sénatrice Ringuette : Combien y a-t-il de fabricants de compteurs au Canada? Y a-t-il de la compétition avec les fabricants étrangers?

M. McConkey : Dans l'industrie du gaz, il y a un fabricant principal de compteurs de gaz au Canada. Il y a de nombreux autres fabricants qui ont des activités au Canada — des sociétés italiennes, américaines, et cetera —, mais il y a un fabricant principal d'origine canadienne.

J'ai discuté avec le directeur général lors d'un événement, la semaine dernière, et il m'a dit : « J'ai parlé avec le président de Mesures Canada, et je lui disais que nous priorisons nos activités ailleurs, à cause des obstacles ici. » Je déteste le dire — sans vouloir sortir les violons —, mais cela me brise le cœur de voir que c'est la situation actuelle d'un fabricant d'origine canadienne.

La présidente : Est-ce que c'est la même chose dans votre milieu, monsieur Crewson?

M. Crewson : Oui. Monsieur Kent, avez-vous des détails à ce sujet?

M. Kent : Malheureusement, je ne suis au courant d'aucun fabricant au Canada d'origine canadienne. Beaucoup d'entre eux viennent de l'étranger, mais ils ont les mêmes préoccupations.

La présidente : Comme je l'ai dit au début, notre étude porte sur le projet de loi S-6, et sur les modifications que nous pourrions y recommander. La portée de notre étude n'est pas très large.

In response to Senator Massicotte, you were basically saying that we'll take these little bits that are there. It's a start, but it's way too little, and it's too late, and the implications are global.

Mr. Crewson: Yes. It's like when you're very hungry and someone offers you nibble. You'll eat it, but you're still pretty hungry.

Mr. McConkey: It's really about innovation. Mr. Crewson's comments referred to the net-zero work, and that's a significant portion of the drive here. We need things to change so that we can be more nimble and allow innovation. Thank you.

The Chair: Thank you all very much for being with us tonight. We're sorry for the short time. You're being applauded in this room. Thank you, David McConkey, Director, Operations, Safety and Security, for the Canadian Gas Association; and Justin Crewson and Alex Kent from Electricity Canada. We appreciate your insights and targeting of the issues in front of us.

If there is anything that strikes you in the hours after this, feel free to send us a note. We have some of your documentation, but if there is something you want to highlight, send it to our committee, and we will be able to use that in our comments.

Mr. Crewson: Specifically, we sent a bunch of images of weird metering situations.

The Chair: We have that. I printed it out. Thank you very much, gentlemen.

Thank you to the members of the committee. We are going to continue in our next meeting the study of Bill S-6, and you will see all the issues that unfold in front of us.

(The committee adjourned.)

En réponse à ce qu'a dit le sénateur Massicotte, vous avez essentiellement dit que vous acceptiez les petites modifications proposées. C'est un début, mais c'est beaucoup trop peu, beaucoup trop tard, et il va y avoir des conséquences pour nous internationalement.

M. Crewson : Oui. C'est comme si vous êtes affamé, et que quelqu'un vous offre une petite bouchée. Vous allez accepter, mais vous aurez toujours très faim.

M. McConkey : C'est vraiment une question d'innovation. Dans ses commentaires, M. Crewson a parlé du travail pour la carboneutralité, et c'est une grande partie de la motivation. Les choses doivent changer pour que nous soyons plus flexibles et pour favoriser l'innovation. Merci.

La présidente : Merci à tout le monde d'avoir été avec nous ce soir. Je suis désolée, mais nous sommes à court de temps. On vous applaudit dans la salle. Merci à M. David McConkey, directeur, Opérations, sûreté et sécurité, de l'Association canadienne du gaz; et à MM. Justin Crewson et Alex Kent, d'Électricité Canada. Nous vous remercions de vos commentaires et d'avoir bien ciblé les questions à l'étude.

Si vous pensez à quoi que ce soit au cours des prochaines heures, sentez-vous libre de nous envoyer une note. Nous avons vos documents, mais s'il y a quelque chose que vous voulez souligner, communiquez avec notre comité, et nous pourrons utiliser cela dans nos commentaires.

M. Crewson : Nous vous avons envoyé, en particulier, une foule d'images de compteurs dans des situations étranges.

La présidente : Nous les avons. Je les ai imprimées. Merci beaucoup, messieurs.

Merci aux membres du comité. Nous allons poursuivre l'étude du projet de loi S-6 à la prochaine réunion, où nous verrons mieux toutes les questions dont nous sommes saisis.

(La séance est levée.)